



Annonces classées Page B11
Avis légaux Page B10
Coup d'œil boursier Page B4
Sports Page B12

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	\$ CAN	OR
↓ -3.92	↓ -0.06	↓ -3.86	↑ +0.02	↓ -2.50
1941.99	4167.16	3648.68	72.55	370.60

LE DEVOIR, LES SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 AVRIL 1994

Orge et blé canadiens

Les É.-U. avertissent le GATT de leur intention de sévir

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Washington (PC) — L'administration américaine a averti le GATT hier de son intention de restreindre les importations de blé dur et d'orge canadien à partir du premier juillet prochain.

Si les États-Unis vont de l'avant, le Canada répliquera avec des mesures de son cru visant à restreindre les importations américaines de pâtes, de vin, de riz, de pommes, de soja, de céréales prêtes à manger et de poulets.

De telles mesures pourraient faire grimper les prix de ces produits dans les épiceries canadiennes.

L'article 28 du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) permet à un pays de relever ses tarifs douaniers ou d'établir un contingent tarifaire sur certains produits. Il faut cependant notifier le GATT 90 jours à l'avance, et profiter de cette période pour essayer d'en arriver à un règlement négocié avec le pays mis en cause.

La période de 90 jours tombe à la mi-juillet, mais les tarifs adoptés par les États-Unis s'appliqueraient rétroactivement au premier juillet.

Les négociations ne porteront pas uniquement sur le blé dur et l'orge, mais sur les produits laitiers, la volaille, le sucre et la pâte et le beurre d'arachides.

«Il ne s'agit pas d'en arriver à une solution équilibrée au sujet du blé uniquement, mais d'une grande variété de produits agricoles qui ont fait l'objet de discussions avec le Canada», a déclaré le secrétaire américain au Commerce Mike Espy.

Le représentant américain au Commerce Mickey Kantor a précisé que les États-Unis étaient toujours prêts à négocier afin d'en arriver à une solution.

Droit de riposte

Le ministre canadien de l'Agriculture Ralph Goodale a cependant affirmé que le geste unilatéral des États-Unis n'aidait pas vraiment à la résolution du conflit. Il a ajouté que le Canada ne signera aucune entente qui ne soit pas avantageuse pour les Canadiens. Et pour être avantageuse, une telle entente devra être favorable non seulement au niveau du blé, mais des produits laitiers et de la volaille.

«L'espère sincèrement qu'à l'intérieur de la période de consultation de 90 jours prévue par l'article 28, nous trouverons une solution permettant d'éviter la perturbation du commerce agricole», a déclaré pour sa part le ministre canadien du Commerce international Roy MacLaren. Si cela se révèle impossible et que les États-Unis bloquent nos importations, le Canada a le droit de répliquer, et il le fera si nécessaire.

Les producteurs américains avaient des doléances au sujet de plusieurs produits agricoles en provenance du Canada, mais c'est surtout la question du blé dur, servant à la confection de pâtes alimentaires, qui a attiré le gros de l'attention. Le Canada a triplé ses ventes de blé dur aux États-Unis au cours des cinq dernières années. Les producteurs américains ont soutenu que les Canadiens avaient bénéficié de subventions déloyales, notamment par le biais de tarifs ferroviaires favorables et de prix fixés par la Commission canadienne du blé.

Le Canada soutient plutôt que l'administration américaine a tellement encouragé l'exportation que les stocks de blé américain ont diminué sur le marché intérieur. Le gouvernement canadien fait également valoir que les inondations du Mississippi, l'année dernière, ont provoqué une pénurie de céréales, et que les minorités américaines préfèrent le blé canadien à cause de sa qualité supérieure.

Le secrétaire Espy n'a pas voulu annoncer hier le niveau de contingent qu'il entendait réclamer parce que ce chiffre fera partie des négociations avec le Canada. Les États-Unis pourraient réclamer un contingent annuel d'un million de tonnes métriques, ce qui constitue la moyenne des exportations canadiennes de blé

VOIR PAGE B 3: BLÉ

Une vision complémentaire

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Les femmes ont passé la décennie 1980 à convaincre qu'elles avaient leur place en affaires. Mais les contraintes, et les préjugés, persistent. Aujourd'hui, le temps n'est plus à une réflexion stérile, à un discours sans actions. Ces décideuses disposent désormais de statistiques, d'un historique encore jeune, certes, mais révélateur pour faire valoir leur poids économique et pour aspirer à une juste reconnaissance.

«Les femmes d'affaires sont devenues une population économique on ne peut plus active. Nous avons su démontrer notre rôle en tant que partenaires essentielles dans le développement économique. Il nous reste à faire reconnaître, de manière plus généralisée, l'apport de la perspective féminine dans la transformation des affaires.» Monette Malewski prend les devants en glissant sur la table le dossier de presse relatif au Forum «Les décideuses de l'an 2000» se tenant le 3 mai prochain au Palais des Congrès de Montréal. À forte connotation ethnique, ce premier grand rassemblement et regroupement des femmes d'affaires, de toute origine, sera l'occasion d'engager un dialogue que l'on souhaite durable. «Le Forum sera un lieu de réflexion qui va accoucher d'actions concrètes, qui va aboutir à un mémoire. Et les hommes sont les bienvenus!», a ajouté Mme Malewski.

Partant d'un projet mis sur pied par le comité aviseur des Communautés culturelles de l'Association des femmes d'affaires du Québec (AFAQ), ce forum contribuera à dessiner les contours de l'économie de demain et à y situer le rôle de la femme d'affaires. «En l'an 2000, 50% des PME seront détenues par des femmes!», a fait remarquer Ginette St-Germain, directrice des programmes de l'entrepreneuriat féminin à la Ville de Montréal.

Le Forum du 3 mai, une première, est dessiné à l'échelle de la région métropolitaine de Montréal, où l'on retrouve une forte prédominance des communautés culturelles. Il sera suivi par un Forum provincial, dans deux ans, puis national, dans quatre ans, et, international, dans six ans. «Plus de 52% de la population est féminine, et 35% du moteur économique de Montréal est alimenté par les communautés culturelles. Il fallait donc commencer par démontrer l'importance de prioriser dans la conception des partenariats d'affaires les personnes d'ici, d'autres ethnies, ayant pour la plupart conservé des liens avec leur pays d'origine», a résumé Mme Malewski.

Ginette St-Germain ajoute: «Le Forum sera une occasion de réflexion, d'actions mais aussi de développement regroupant les femmes d'affaires, les femmes d'entreprise, de carrière et professionnelles, dans une perspective d'affaires. Nous allons apprendre ensemble et établir un réseau.»

Enfin, le Forum permettra de donner vie aux statistiques qui commencent à peine à arriver, à mesurer le poids des

Armées de statistiques, les femmes d'affaires montrent la place que, malgré tous les obstacles, elles occupent désormais dans l'économie



Monette Malewski, Nicole Beaudoin et Ginette St-Germain pensent que le prochain rassemblement au Palais des congrès de Montréal sera un lieu où la réflexion débouchera sur des actions concrètes.

PHOTO JACQUES NADEAU

contraintes subies, encore trop nombreuses, basées sur le sexe, et à mesurer la valeur ajoutée que constitue l'apport d'une femme dans l'entreprise. «35% des entreprises, essentiellement des PME, sont présentement dirigées par des femmes. Et leur taux de survie est deux fois plus grand, sur cinq ans, que les entreprises dirigées par les hommes. Cette statistique doit avoir un sens! À cette observation de Mme St-Germain, Monette Malewski ajoute une dimension emploi.

«En Amérique du Nord, et sur un horizon de dix ans, les entreprises gérées par des femmes ont créé plus d'emplois que toutes les entreprises de la Fortune 500 réunies. Ça doit compter! Si, hier, les allégations des femmes d'affaires s'inspiraient surtout d'une intuition, leur discours peut désormais s'appuyer sur des résultats concrets. «Nous commençons à recevoir les premières observations chiffrées.»

Dans la colonne des plus, d'abord. Les femmes représentent 51% de la population

active et 45% de la main-d'oeuvre (47% à l'an 2000). Elles sont redevables de 28% du revenu familial et constituent, de ce fait, un pouvoir d'achat réel non négligeable. Propriétaires de 35% des PME (50% à l'an 2000), elles occupent un poste au sein des conseils d'administration de 43% des sociétés inscrites à la Bourse de Montréal et ayant leur siège social au Québec.

Et la tendance est à la hausse. Dans les rangs universitaires, les femmes forment 57% de la clientèle étudiante. Elles obtiennent 58% des diplômes au niveau collégial et 57% au niveau universitaire. Elles forment 49% du contingent au niveau maîtrise et 39% au doctorat; 74% au premier cycle de médecine, 22% à l'École Polytechnique, et elles sont majoritaires à l'École des Hautes Études Commerciales. Enfin, la gent féminine effectue une sérieuse percée dans le créneau des emplois à revenu élevé (avocate, notaire, médecin, chirurgien, administrateur et gestionnaire).

«Mais nous continuons toujours à éprouver de sérieuses difficultés dans notre quête de financement. Nous nous heurtons encore à des préjugés défavorables, même si les institutions financières deviennent de plus en plus sensibilisées», a déclaré Nicole Beaudoin, présidente de l'AFAQ. «Les femmes et les jeunes sont encore classées dans la même catégorie d'emprunteurs. Du «prime plus 5%», c'est monnaie courante pour nous et l'exigence d'un cautionnement, d'un endosseur est généralisée», a renchéri Mme Malewski.

Cette situation n'est pourtant pas particulière aux femmes d'affaires. Elle est commune à l'ensemble des PME, et plus particulièrement en phase de démarrage. «Et il est vrai que les entreprises gérées par les femmes se concentrent, dans une proportion de 70 ou de 80%, dans le secteur des services, a reconnu Monette Malewski. Mais cette difficulté de financement est plus criante pour nous. Les femmes démarrent avec deux prises contre elles. En contrepartie, ce manque de financement nous a été en quelques sortes salutaire. En condamnant nos entreprises à la minceur, à faire plus avec moins, nous avons pu survivre plus facilement à la récession.»

A cette contrainte s'ajoutent l'éternelle, et difficile, conciliation travail-famille et l'absence de modèles venant s'opposer au rôle familial traditionnel. «Tout cela change, et la relève se prépare.»

«Ce que nous avons à apporter?», lance Ginette St-Germain, c'est notre vision des choses. C'est la complémentarité entre le réflexe des hommes à vouloir faire plus vite et à absorber plus de risque et notre sensibilité au travail en équipe, à la médiation et à la coopération.»

Mme Malewski d'enchaîner: «Ce que nous avons à offrir c'est notre vision, qui n'est pas meilleure que l'autre, que le modèle masculin, plus militaire. Et nous souhaitons que la trame de nos organisations soit plus représentative de la population.»

Via Rail améliore ses recettes d'exploitation de 5 %

La meilleure performance dans le corridor Québec-Windsor

Le gouvernement se dit intéressé par l'offre d'achat visant la partie ouest de son réseau

LE DEVOIR

Les recettes d'exploitation de la société d'État Via Rail ont progressé de 5% pour atteindre ainsi 164 millions\$ au terme de l'exercice financier 1993, en dépit d'une stagnation de l'achalandage. Le nombre de voyageurs est resté en effet à 3,5 millions.

Si une amélioration des recettes a été enregistrée, il faut souligner par contre qu'au chapitre des charges d'exploitation une détérioration a été constatée. De 533 millions\$ en 1992, les dépenses d'exploitation sont passées à 548 millions\$.

À ce propos, la direction de Via Rail explique dans sa revue de l'année que près de 14 millions\$ des 15 millions\$ d'augmentation sont attribuables aux frais de réorganisation de la compagnie et aux indemnités de cessation

d'emploi versées dans ce contexte.

Comme ce fut le cas lors des exercices antérieurs, le corridor Québec-Windsor a enregistré la meilleure performance au chapitre de l'achalandage et, bien évidemment, des recettes avec trois millions de voyageurs et environ 100 millions\$.

«Bien que les résultats enregistrés, de noter la direction de Via Rail, sur certains tronçons du corridor Québec-Windsor aient souffert de l'intense concurrence livrée par l'avion et de la fragilité de la reprise économique, la liaison Montréal-Québec, dont les installations, les fréquences et les temps de parcours ont été améliorés, a affiché des gains impressionnants avec une augmentation des recettes de 35% et une hausse de l'achalandage de 19%».

Pour le quatrième exercice consécutif, la compagnie est parvenue à réduire ses besoins en fonds publics

qui ont totalisé 348 millions\$ contre 388 millions\$ en 1992. Plus tard cette année, Via va déposer son cahier des charges en ramenant à 235 millions\$ les subventions gouvernementales tout en proposant une nouvelle configuration de son réseau ferroviaire.

Cela étant, le gouvernement fédéral a confirmé qu'un groupe de financiers avait déposé une offre visant l'acquisition du réseau que Via Rail administre dans les quatre provinces de l'ouest du Canada. Si pour l'instant le gouvernement n'a pas saisi l'occasion qui lui a été présentée de vendre un réseau déficitaire, il s'est dit intéressé à étudier la question.

Des lignes à fermer

Selon les propos tenus par le porte-parole de Via Rail, M. René Mercier, la compagnie a besoin d'avoir plus de détails sur l'offre portant la signature de la compagnie américa-

ne Railx inc.

Pour sa part, M. Lorne Bradley, un homme d'affaires de Vancouver représentant les intérêts de l'acheteur potentiel, a confié avoir exposé le projet d'acquisition par le biais d'une lettre envoyée au ministre des Transports Doug Young à la mi-mars, et qu'à ce jour il n'avait pas reçu de réponse.

Une chose est certaine, si Railx achetait le réseau de Via dans l'Ouest du pays, les lignes peu fréquentées seraient tout simplement fermées afin de se concentrer sur les lignes qu'empruntent les touristes entre Vancouver, Calgary et Edmonton.

Parmi les autres conditions d'achat, Railx a stipulé que Via Rail devrait congédier les 800 personnes qu'elle emploie dans cette région du Canada. Après coup, Railx engageait un certain nombre de travailleurs non syndiqués.

Interrogé à cet égard, M. Bradley a indiqué: «Nous avons tout simplement besoin de toute la flexibilité possible de la part des employés si on veut que le transport de passagers par train sur de longue distance ait une chance de survie.»

Sur cet aspect très délicat du dossier, M. Mercier a rétorqué qu'en «examinant la privatisation de la compagnie, le gouvernement va étudier méticuleusement ses impacts sur les services et l'emploi.»

Actuellement, Ottawa analyse toujours la possibilité de fusionner le Canadien National au Canadien Pacifique pour toutes les opérations qui s'effectuent à l'ouest de Winnipeg. Le transport des marchandises, contrairement au transport des passagers, génère des profits.

Railx est un holding financier dont le siège social est situé dans l'État du Delaware.

ÉCONOMIE

Les ventes au détail connaissent un nouveau regain de vie

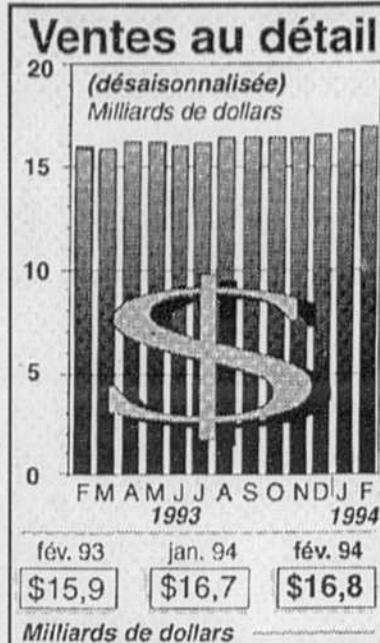
Ottawa (PC) — Les ventes au détail ont de nouveau connu un regain de vie, pour un quatrième mois consécutif, en février dernier.

Statistique Canada révèle en effet que les ventes au détail de février, ajustées aux variations saisonnières, ont augmenté de 0,9% à 16,8 milliards\$, alors que la hausse avait été de 1,1% en janvier.

Comme en janvier, d'ailleurs, cette augmentation s'explique par un regain de confiance des consommateurs en l'économie, selon l'agence fédérale. Six des sept principaux secteurs de la vente au détail, représentant 95% du volume, ont affiché des hausses.

Le secteur automobile a affiché les meilleures performances durant cette période, avec une hausse de 1,2% à 6 milliards\$. Il s'agissait d'une neuvième hausse consécutive dans ce secteur.

Les ventes des magasins à rayons ont pour leur part grimpé pour un huitième mois consécutif, en février, la hausse atteignant



3,2%. Seules les pharmacies ont signalé une baisse des ventes, de l'ordre de 0,7%.

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

Toujours plus de ventes au détail

Les ventes au détail ont progressé de 0,9% en février, pour un quatrième mois consécutif, pour atteindre 16,8 milliards\$. En janvier, l'augmentation s'est chiffrée à 1,1%.

Taux d'escompte: pas de répit

Le taux d'escompte a repris sa marche ascendante mardi, dans la foulée des pressions qui s'exercent en ce sens sur les taux directeurs américains. La Banque du Canada a commandé une remontée de 42 centièmes du taux d'escompte, le faisant passer de 5,84 à 6,26%.

Chute des exportations canadiennes

Les exportations canadiennes se sont contractées en février pour atteindre leur plus bas niveau en six mois. Elles ont chuté de 235 millions\$, à 15,4 milliards\$. Quant aux importations, elles sont demeurées relativement stables à 14,7 milliards\$. Il en résulte que le surplus du Canada dans ses échanges commerciaux avec l'étranger a reculé de 231 millions\$ en février pour se fixer à 759 millions\$.

Diminution des livraisons manufacturières

Les expéditions des biens manufacturés destinés au marché domestique et à l'exportation ont diminué de 0,3% en février pour atteindre 26,5 milliards\$. C'était le troisième déclin en autant de mois.

Hausse de l'indicateur précurseur

L'indice composite avancé, précurseur de l'activité économique, était en hausse de 0,7% en mars.

ÉTATS-UNIS

Hausse du déficit commercial

Le déficit commercial américain a augmenté de 46% en février. En données corrigées des variations saisonnières, il est ressorti à 9,71 milliards\$ US après un déficit révisé de 6,64 milliards\$ US en janvier.

COMMUNICATION

L'enfer tchic-a-tchic

Julie Snyder incite les porteurs de la carte MasterCard à l'utiliser davantage

Julie Snyder se promène en scooter. Elle reconnaît un «ami» qui se trouve en panne d'essence sur le bord de la route. Elle l'amène à la station service la plus proche. Le pompiste réclame son dû, l'homme n'a pas d'argent sur lui, le pompiste se fâche, mais Julie a tout prévu: elle sort sa MasterCard pour régler la facture.

Evidemment, ce message publicitaire pour MasterCard se veut plus humoristique que la brève description ci-dessus. Mais rendre, par écrit, le contenu et le ton du discours de Julie serait aussi périlleux que de raconter par le menu ses facéties d'animatrice dans *L'enfer*, c'est nous autres...

Le message du scooter, diffusé depuis cette semaine, est le troisième de la plus récente campagne de MasterCard. Cette campagne, conçue par l'agence de publicité LG2, ne vise pas seulement à rafraîchir et à dynamiser l'image de la carte. Elle a aussi pour objectif d'augmenter l'utilisation de la carte par ses détenteurs actuels.

Carte de paiements
«Traditionnellement, les cartes de crédits sont associées à des achats importants, d'au moins 50 \$, explique Jean Gamache, vice-président de LG2. Or elles peuvent être utilisées pour des achats plus modestes, en présentant toujours un double avantage: un crédit automatique de quelques semaines et la sortie d'un état de comptes mensuel.

«MasterCard pourrait donc être utilisée davantage comme une carte de paiement pour les achats courants». Et la concurrence accrue des cartes de débit, de type Interac, pousse encore davantage MasterCard à s'affirmer comme une carte de paiement universelle.

Alors Julie Snyder montre l'exemple. Dans le plus récent message, l'animatrice utilise sa MasterCard pour payer de l'essence. Dans le premier message, diffusé à l'Halloween, elle l'utilisait pour acheter des bonbons. Dans le second message, elle était déguisée en père Noël et achetait des petits jouets avec sa carte.

Une vedette qui invite le public à l'imiter... Encore la bonne vieille recette publicitaire.



Dans le cas de MasterCard, le personnage de Julie Snyder est intéressant parce qu'elle est jeune, fraîche, audacieuse, plutôt irrévérencieuse.

l'imiter... Ne s'agit-il pas là d'une bonne vieille recette publicitaire: celle du porte-parole? Jean Gamache ne s'en cache pas. «Longtemps, avoué-t-il, comme d'autres créatifs, je critiquais l'utilisation d'un porte-parole dans une campagne de publicité: je trouvais que c'était une solution de facilité, pas toujours pertinente».

«Mais, dans le cas de MasterCard, le personnage de Julie Snyder est intéressant parce qu'elle est jeune, fraîche, audacieuse, plutôt irrévérencieuse. On n'a donc pas de mal à croire qu'elle n'éprouve aucune gêne à utiliser sa MasterCard dans toutes les situations».

«De plus, sa présence dans une campagne de publicité a surpris et créé l'événement. Sa forte personnalité nous a aidé à repositionner rapidement la marque MasterCard». Selon Jean Gamache, Julie Snyder avait déjà été sollicitée par plusieurs autres annonceurs mais n'avait pas donné suite à leurs démarches.

Julie Snyder a signé un premier

contrat d'un an et demi avec MasterCard. Ce contrat pourrait être renouvelé. «La continuité est un élément très important lorsqu'on utilise un porte-parole pour une marque, dit Jean Gamache. Le temps renfor-

ce l'identification du personnage à la marque. Cependant, l'une des principales stratégies, en publicité, est de toujours susciter la nouveauté. On doit donc s'efforcer de combiner ces deux impératifs».

LES 10 ÉMISSIONS LES PLUS REGARDÉES
SEMAINE DU 4 AU 10 AVRIL 1994

Rang	Émission	Chaîne	Jour	Nombre de téléspectateurs
1	Scoop	R-C	jeudi	2 187 000
2	Chambres en ville	TVA	mardi	1 700 000
3	René Lévesque	TVA	mardi	1 344 000
4	La poule aux oeufs d'or	TVA	mercredi	1 283 000
5	Chop Suey	TVA	jeudi	1 267 000
6	Montréal PQ	R-C	mardi	1 111 000
7	Claire Lamarche	TVA	jeudi	1 098 000
8	Drôle de vidéo	TVA	lundi	1 068 000
8	Ent' Cadieux	TVA	jeudi	900 000
10	Les Olden	TVA	lundi	899 000

Source: Nielsen

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Minéraux Noranda condamnée

Thunder Bay — La société Les Minéraux Noranda inc. a été condamnée pour trois infractions à la Loi sur la santé et la sécurité au travail, en rapport avec un accident mortel qui s'est produit à la mine Geco de Manitouwadge le 5 novembre 1991.

L'audience de détermination de peine se tiendra le 31 mai. Noranda pourrait être condamnée à des amendes allant jusqu'à 500 000 \$ par chef d'accusation.

Le tribunal a été saisi de cette affaire après le décès de John A. Poster, de Manitouwadge, causé par des blessures à la tête dues à un éboulement de rochers, alors qu'il descendait en ascenseur avec un de ses collègues dans un petit puits reliant deux galeries de la mine.

Avant l'accident, on avait utilisé des explo-

sifs dans le puits.

Le juge de paix M. Gordon Buterin a condamné Noranda pour avoir failli à son obligation d'empêcher l'utilisation d'un ascenseur sans permis valide, de veiller à ce qu'un superviseur fasse en sorte qu'une zone de forage et d'explosion soit sûre pour chaque quart de travail et de veiller à ce qu'un puits de communication soit rendu sûr par le purgeage, le boilage, le boulonnage ou toute autre mesure.

Le juge Buterin a fait remarquer que le travail aux explosifs dans les exploitations minières souterraines était la principale cause d'accident, et donc, qu'un employeur devait veiller à ce que des mesures de sécurité appropriées soient mises en place et suivies pour la protection des travailleurs.

COLLOQUE

L'ÉTAT, LES ENTREPRISES, LES SYNDICATS ET LE NOUVEAU CONTRAT SOCIAL QUÉBÉCOIS

organisé conjointement par l'ENAP et l'IAPC-Montréal

Conférenciers et intervenants :

Michel Crozier, directeur de recherches, CNRS (Paris)
Gerhard Teufel, directeur de l'École d'administration publique de Bade-Wurtemberg
Pierre-Marc Johnson, Nicole Malo, Guy Saint-Pierre, Pierre Paquette
Jean-C. Villard, Jean-G. Frenette, Madeleine Blanchet, Lise Langlois, Robert Bernier
Norbert Rodrigue, Bernard Landry, Fernand Daoust, Daniel Giroux
Jacques Bourgault, Kimon Valaskakis, Robert Masao Uriu, Julien Bauer
Pierre Cazalis, Marcel Belleau

Pierre De Celles, directeur général de l'ENAP
Serge Marcil, ministre de l'Emploi

5 et 6 mai 1994 à l'hôtel Méridien à Montréal

Frais d'inscription : 375 (433 \$ taxes incluses)

Pour information : Janine Touzin (418) 657-2485

Université du Québec
École nationale
d'administration
publique



L'Institut d'administration
publique du Grand Montréal
Groupe régional de Montréal de l'IAPC

EN BREF

CLINTON N'ASSISTERA PAS AUX CÉRÉMONIES DE L'OIT

Le président Bill Clinton n'assistera pas aux cérémonies de célébration du 75^e anniversaire de l'Organisation internationale du travail (OIT), prévues en juin, a annoncé hier l'OIT. L'agence, créée par l'ONU en 1919, «pour l'avancement de la justice sociale», avait demandé à M. Clinton d'être son invité d'honneur à une conférence organisée du 7 au 24 juin afin de marquer cet anniversaire. M. Clinton a répondu négativement à l'invitation dans une lettre adressée au directeur-général de l'agence, Michel Hansenne, lettre dans laquelle il adresse à celui-ci «ses meilleurs vœux de réussite» pour les délibérations qui marqueront la Conférence. L'OIT, institution basée sur le tripartisme (employeurs, travailleurs et gouvernements) à laquelle adhèrent 169 pays, connaît actuellement une certaine crise d'identité. La Conférence en juin doit être l'occasion d'un débat approfondi sur la façon de s'adapter aux besoins actuels du monde du travail.

KAUFEL AUGMENTE SES VENTES

Au cours du premier semestre de l'exercice en cours, les ventes du Groupe Kaufel ont augmenté de 25% pour se chiffrer à 80,9 millions\$ comparativement à 64,7 millions\$ au cours de la même période l'an dernier. Le bénéfice net s'est chiffré à 4,1 millions\$ ou 0,22\$ l'action par rapport à 3,2 millions\$ ou 0,22\$ l'action pour la même période l'an dernier, soit une augmentation de 29%. Le bénéfice par action a été calculé en fonction de l'augmentation du nombre moyen pondéré d'actions en circulation (18 982 951) comparative-ment au nombre d'actions qui étaient en circulation (14 697 662) en date du 18 février 1993. Kaufel a concentré ses efforts sur la consolidation de ses activités de fabrication en Amérique du Nord, dans les Caraïbes et en Europe. La restructuration de ses installations de fabrication et de production va permettre à Kaufel d'accomplir un contrôle plus efficace de ses frais d'exploitation.

GRATUIT

EN PREMIÈRE

Les grandes soirées BOURSIÈRES

Présenté par DECISION-PLUS, en collaboration avec LE DEVOIR

AU PROGRAMME

Une méthode efficace
Des titres pleins de potentiel
Des témoignages saisissants
Des surprises amusantes

Québec 6 et 7 mai
Salle Albert Rousseau

Montréal 13 et 14 mai
Salle Maisonneuve,
Place des Arts

à 19h30

Michel Carignan est directeur général de DECISION-PLUS, chroniqueur boursier au journal LE DEVOIR, conférencier dans les salons boursiers et paneliste régulier à l'émission FINANCES diffusée au Réseau TVA.

Ne ratez surtout pas la chance d'assister GRATUITEMENT à ces soirées extraordinaires que l'on peut qualifier de vrai Show Bu\$ine\$. Michel Carignan anime ces soirées où il allie la finance au spectacle dans des soirées aussi divertissantes qu'instructives.

C'est un menu sérieux assaisonné d'effets spéciaux et de situations drôles.

Sortez votre conjoint(e), ça coûte rien, le divertissement est garanti et il n'y a rien à vendre sur place.

Réservez dès maintenant au (514) 869-1125 ou au 1-800-361-1125. Les billets sont attribués par priorité d'appel et sont remis à l'entrée. Mentionnez la référence publicitaire 4466

ÉCONOMIE

John Ciaccia justifie le budget
du ministère des Affaires internationales

«La relance ne va pas sans l'action internationale»

Devant la commission chargée d'étudier les crédits de son ministère pour 1994-1995, le ministre des Affaires internationales, de l'immigration et des Communautés culturelles, John Ciaccia, a repris hier les statistiques sur le commerce international qui font état d'un surplus commercial de 2,2 milliards\$ enregistré par le Québec pour l'ensemble de l'année 1993. Les exportations québécoises ont augmenté de 19,8% pour atteindre une valeur de 32,6 milliards\$: 17% du PIB du Québec est ainsi assuré par les exportations de marchandises, un chiffre qui grimpe à 21,6% lorsqu'on y inclut les services.



John Ciaccia

Affirmant «qu'on ne peut assurer de relance économique au Québec sans inclure une contribution significative de l'action internationale», M. Ciaccia a indiqué que le volet international du Plan de relance pour le soutien de l'économie et la création d'emplois constituerait l'axe majeur de l'action du ministère au Québec en 1994-1995. Le volet international du plan vise l'amélioration générale de la position concurrentielle des entreprises québécoises sur la scène internationale. Des crédits additionnels de 12,8 millions\$ sont alloués à ce volet.

La promotion des exportations et la prospection d'investissements internationaux au Québec constituent les deux pôles sur lesquels le volet international du Plan de relance axe ses mesures.

En matière de promotion des exportations, les objectifs visés sont, d'une part, une augmentation de 11 milliards\$ de la valeur des ventes à l'étranger sur cinq ans, soit une moyenne annuelle de 6%, et d'autre part, l'augmentation du nombre d'entreprises exportatrices, en moyenne 200 nouveaux exportateurs par année.

Les priorités à l'étranger demeureront axées sur le développement des échanges avec l'Amérique et l'Europe ainsi que sur le développement d'une stratégie plus systématique en Asie. Le ministre a également réaffirmé sa volonté de maintenir le réseau des délégations du Québec à l'étranger, qualifiant ce dernier de «fer de lance de l'action internationale du Québec».

Les comptables en management agréés
donnent leur avis au gouvernement

L'État peut faire faillite

«Nous allons vers un budget électoraliste»,
avertit le président de la CCMA

PIERRE ROBERGE
PRESSE CANADIENNE

Il y a du mou dans les bonnes résolutions du gouvernement québécois alors que les finances publiques semblent s'enliser encore plus, déplore la Corporation des comptables en management agréés. La CCMA vient de remettre au ministre des Finances André Bouchette un document de réflexion sur le sujet.

«Le gouvernement a déjà mis un bémol à son plan de compressions de l'an dernier. Et voilà que nous allons vers un budget électoraliste», disait François Renaud, président de la CCMA, hier en conférence de presse.

Au printemps de 1993, le gouvernement Bouchette annonçait un plan quinquennal de redressement, limitant à 1% la hausse des dépenses. Or pour 1994-95, les crédits budgétaires (distincts du prochain budget) ont déjà été accrus de 3%, observe M. Renaud. Ainsi le gouvernement Johnson «a manqué une occasion unique de s'attaquer à cet épineux problème», ajoute le président de la corporation de 5400 membres.

Selon lui, il ne faut pas «persister dans la fausse idée que l'État ne peut pas faire faillite».

Québec a déjà bien navigué en inscrivant dans ses dépenses courantes les engagements des régimes de retraite du secteur public et para-public: «Il a été un des premiers à le faire et c'est tout à son honneur», note la CCMA.

Par contre elle recommande de radier de l'actif de la Société de développement industriel (ministère de Gerald Tremblay) des «centaines de millions en créances douteuses». Malgré son «goût amer», une telle mesure serait nécessaire: «Il vaut mieux savoir que nous sommes sans le sou que croire fausement que nous avons des actifs».

Autre mauvais exemple, le transfert au fonds consolidé de la province du surplus du régime d'assurance-automobile. L'argumentation avancée par Québec pour le justifier révèle un «manque de cohérence dans la gestion des fonds publics».

Ce transfert, qui prive les automobilistes de la carotte promise en échange d'un bon résultat collectif, est à juste titre dénoncé, disent les

comptables; même jugement pour des ponctions rétroactives, comme celle d'une retenue à la source pour toute l'année 1993 mais concentrée sur les six derniers mois.

La loi 198 de réduction des effectifs du public, d'ici quatre ans, est un «pas dans la bonne direction» mais ne doit pas être appliquée au détriment des services de première ligne, croit la CCMA: «C'est une mesure flamboyante qu'il ne faut pas imposer en cowboy», dit M. Renaud.

Par ailleurs, l'universalité ne peut aller sans équité sociale, explique la corporation: «Il faut examiner la pertinence des programmes sociaux et leur efficacité». En clair, les gens à revenus plus élevés ne devraient pas avoir droit à la même gratuité de couverture sociale que les plus démunis.

Au sujet des garderies, où les éducatrices réclament de Québec de meilleurs salaires, dit

«Il faut
examiner la
pertinence et
l'efficacité des
programmes
sociaux.»

Sylvain Dubé, vice-président de la CCMA, «on perpétue l'idée interventionniste». Selon lui, il vaudrait mieux laisser l'offre et la demande stabiliser les tarifs de journée, quitte à aider les parents à faibles moyens avec des crédits d'impôt.

En éducation aussi, Québec devrait voir les «possibilités» du secteur privé, avance M. Dubé, dont il devra vérifier la qualité de l'enseignement. Il cite un document du ministère de l'Éducation, suivant lequel les coûts par élève au privé sont moins élevés qu'au public.

Au Québec la plupart des écoles privées secondaires, qui font la sélection d'élèves à l'entrée, touchent déjà des subventions per capita.

À la mention de l'usine Hyundai à Bromont, subventionnée par Ottawa et Québec et néanmoins fermée, M. Renaud dit: «C'est aberrant, tout simplement aberrant. De toute façon, ces entreprises quittent quand elles veulent».

Toutefois une autre carotte, l'appui aux Nordiques de Québec pour un nouvel amphithéâtre, sous forme d'un prêt avantageux évoqué par le premier ministre Johnson, la CCMA s'y oppose.

Le fait d'avoir consenti un tel prêt aux acheteurs des Expos, il y a deux ans, est-il une bonne raison pour accéder aux demandes des Nordiques? «Il faut que nous reconnaissons nos erreurs», répond-il.

EN BREF

NORTHERN TELECOM INVESTIT EN CHINE

Toronto — Northern Telecom a annoncé un vaste programme d'investissement en Chine, visant l'établissement d'un groupe qui assurera à grande échelle la recherche-développement, la fabrication, la vente et le service après-vente de sa gamme de produits de commutation DMS SuperNode ainsi que de semi-conducteurs et d'autres technologies. Le programme intégré nécessitera de la part de Northern Telecom un investissement global de plus de 130 millions\$US réparti sur cinq ans. Les ententes constituent la première série d'initiatives prévues au protocole d'entente signé en juin 1993 par Northern Telecom et la Commission d'Etat chinoise sur la planification sur la planification, visant à moderniser l'infrastructure des télécommunications en Chine.

NOMINATION CHEZ TRANSCANADA PIPELINES

Le président du conseil de TransCanada PipeLines, Gerald J. Maier, a annoncé la nomination de M. George W. Watson au poste de président et chef de la direction de la compagnie. Cette nomination, de souligner le président du conseil, découle du processus de succession élaboré il y a plusieurs mois de cela. M. Watson avait joint les rangs de cette compagnie en 1990 à titre de vice-président des finances avant d'accéder au poste de président en avril 1993. Avant TransCanada PipeLines, M. Watson a occupé des fonctions importantes au sein de Amoco Canada et Dome Petroleum.

SCANDALE SCHNEIDER: FRANCFORT SAVAIT

Francfort (AFP) — Le parquet de Francfort (ouest) était au courant des difficultés du groupe Schneider, tout comme la Deutsche Bank, quelques jours avant la révélation de la fuite de Juergen Schneider, le promoteur immobilier, à l'origine de la plus retentissante banqueroute depuis l'après-guerre en Allemagne, a déclaré Hilmar Kopfer, président du directeur de la Deutsche Bank — principale créancière du groupe avec 1,2 milliard de DM de créances.

BANESTO: ACTION EN JUSTICE CONTRE L'ANCIEN C. A.

Madrid (AFP) — Les actionnaires du Banco Espanol de Credito (Banesto), mis sous tutelle le 28 décembre par la Banque d'Espagne, ont engagé une action en justice devant les tribunaux civils contre l'ancien conseil d'administration de la banque, a-t-on appris hier à Madrid de source judiciaire. L'action, dirigée également contre l'ancien président de Banesto, Mario Conde, vise à la restitution des «pertes patrimoniales» subies par la banque.

ERRATUM

Dans un article du 18 mars dernier, LE DEVOIR a mentionné une action de BioChem contre Pasteur Sanofi Diagnostics («PSD») dont la conclusion était le paiement de dommages de 17 500 000\$. L'article mentionnait également que PSD contestait la juridiction des tribunaux du Québec pour juger cette affaire. Cependant, l'article comportait des erreurs et des omissions. L'article omettait de dire que, par son action, BioChem demande que le tribunal déclare qu'elle est sous-licenciée des droits de l'Institut Pasteur en vertu des brevets ou demandes de brevet de ce dernier relatifs aux produits diagnostics HIV-1 et HIV-2. La conclusion de BioChem en dommages-intérêts est strictement subsidiaire aux conclusions déclaratoires. De plus, contrairement à l'article du 18 mars, PSD n'est pas accusée d'avoir violé des brevets de BioChem sans lui payer de redevances. Enfin, l'article du 18 mars porte à croire, à tort, que dans son jugement du 18 mars 1994, Madame le juge Lebel aurait décidé que PSD a causé des dommages à BioChem. Cette question sera tranchée lors d'un procès ultérieur.

Les retombées du nucléaire

La centrale Gentilly 2 représente
50 millions\$ pour la région de Trois-Rivières

Bécancour (PC) — Une étude de la firme montréalaise Price Waterhouse évalue à 50 millions\$ les retombées annuelles pour la région de Trois-Rivières/Bécancour de la centrale Gentilly 2.

La centrale nucléaire, qui compte 688 employés, a été érigée dans le parc industriel de Bécancour au coût de 1 milliard\$. Elle est entrée en opération en octobre 1983 et produit 685 mégawatts.

Aux dépenses courantes d'exploitation, la firme de comptables souligne qu'il s'ajoute périodiquement des investissements pour des projets d'amélioration. Ainsi, 38 millions\$ ont été investis entre 1990 et 1992 pour divers projets de réfection et de modifications.

Price Waterhouse, qui présente la centrale au Québec comme une «grappe industrielle compétitive, mais méconnue» consacre beaucoup d'importance à la centrale de Bécancour.

Cette centrale a été la toute première au monde à utiliser la technologie Candu-6. Le Canada exporte cette technologie dans le monde et on relève actuellement huit autres centrales de ce type qui sont à différents stades de planification, de construction ou de mise en service en Asie et en Europe.

Un intérêt pour le Candu-6 se manifeste dans d'autres pays nouvellement industrialisés tels l'Indonésie, la Turquie et la Thaïlande.

Les spécialistes de Gentilly 2, fait valoir Price Waterhouse, contribuent au développement technologique dans le secteur nucléaire, notam-

ment en matière de gestion et du stockage du combustible irradié.

Selon la revue *Nuclear Engineering International*, la centrale Gentilly 2 s'est classée, pour la période du 1^{er} avril 1992 au 31 mars 1993, en première position des 31 centrales Candu et au 10^e rang mondial, parmi 360 réacteurs nucléaires d'une capacité de plus de 150 mégawatts, pour son coefficient de production qui est de 94,1%.

Les experts de Gentilly 2 sont fréquemment appelés à l'étranger à des fins de consultation. On les voit parfois assister des organismes internationaux comme la World Association of Nuclear Operators ou l'Agence internationale de l'énergie atomique qui relève de l'Organisation des Nations Unies.

Le projet de réacteurs nucléaires Candu relancé depuis deux ans à Cernavoda, en Roumanie, est actuellement réalisé par une équipe d'Énergie atomique du Canada et de Canatom, dont les principaux dirigeants, incluant le directeur de projet, sont des Québécois qui proviennent de la centrale nucléaire Gentilly 2.

Price Waterhouse évalue qu'une centaine de spécialistes québécois occupent différents postes sur différents projets à travers le monde. Ce qui, à son avis, témoigne de la contribution de cette grappe industrielle. C'est un secteur, fait-on valoir, à forte valeur ajoutée.

La firme d'experts-comptables évalue que le nucléaire procure 3835 emplois au Québec et que les retombées pour l'économie atteignent 333 millions\$.

BLÉ

«Les pratiques déloyales
du Canada»

SUITE DE LA PAGE B 1

dur au cours des trois dernières années. Toute quantité excédentaire serait assujettie à un tarif très élevé.

Le Canada a insisté pour élever ce contingent à 2,5 millions de tonnes, ce qui correspond à ce qu'il entend exporter cette année.

Dans le dossier des produits laitiers et de la volaille, les États-Unis sont mécontents au sujet des tarifs élevés que le Canada entend imposer pour remplacer les quotas devenus illégaux en vertu de la nouvelle entente du GATT.

Ces produits sont importants pour le Québec: la province produit 40% du lait au Canada, 29% du poulet et 23% de la dinde.

Comme d'autres congressistes d'États producteurs de blé, le sénateur démocrate du Dakota du Nord Kent Conrad s'est réjoui de l'initiative du gouvernement américain. «Peut-être que ce geste va convaincre nos voisins du nord que le Congrès et l'administration Clinton n'accepteront plus les pratiques commerciales déloyales du Canada», a-t-il fait savoir par voie de communiqué.

Tradition informatisée



PHOTO AP

UNE JEUNE FEMME portant l'Ao Dai, le costume traditionnel vietnamien, fait l'essai d'un micro-ordinateur IBM AS/400 à l'exposition Vietnam America, qui se déroule actuellement à Hanoï. Il s'agit de la première foire du genre à se tenir depuis la levée de l'embargo commercial américain en février dernier.



RÉSIDENCES
DE PRESTIGE

985-3322



Bord du Lac Noir

Un paysage marin de 320' situé sur une presqu'île avec 1 800 pieds de plage. Cottage normand, plusieurs chambres, décoration européenne pour fin connaisseur, foyer français. Amarré à votre porte. Golf, ski alpin à proximité. Prix réduit 245 000\$. Situé à Saint-Jean-de-Matha.

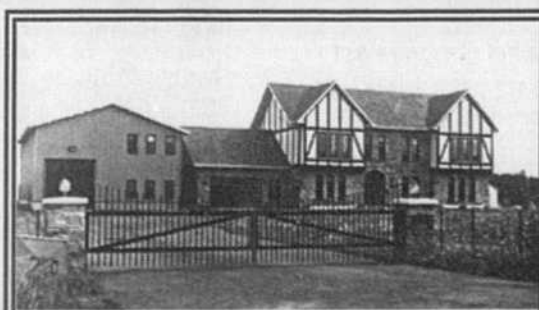
Charles Malouin, RE/MAX Lanaudière inc. Courtier
1-800-265-3008



Laval-sur-le-Lac

75, Les Cèdres. Petite résidence raffinée, nichée dans un écrin de verdure entre la rivière et le golf. Ouverte aux visiteurs, dimanche 24 avril de 14h à 16h30.

Dora Brunet, 687-1840
Royal LePage CRTR



L'ACADIE / ST-JEAN SUR RICHELIEU

Superbe propriété de 12 pièces, planchers en chêne, bibliothèque en cerisier, foyer, 2 pompes à chaleur, aspirateur central et +. Terrain de 3 arpents. Entrepôt de 1500 pieds carrés incluant bureau et bachelier et +. Remise de 432 pieds carrés. Serre de 1000 pieds carrés. Excellente résidence pour professionnel. 249 500 \$ négociable

(514) 358-4586

COMPTER D'UN BOURSEUR

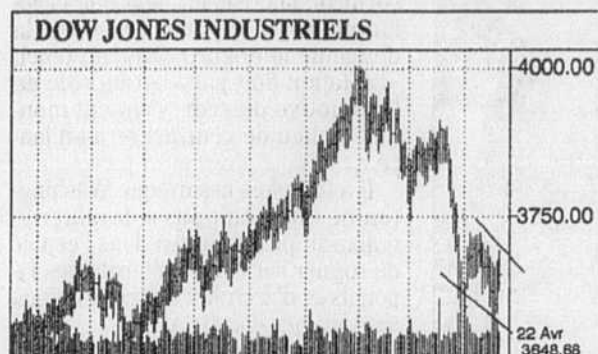
La situation reste précaire

MICHEL CARIGNAN
COLLABORATION SPÉCIALE

Les investisseurs n'ont pas donné suite à la tentative de redressement du marché. Le marché termine sur une note relativement faible avec l'indice industriel Dow Jones affichant une baisse minime et l'indice composé de Toronto demeurant au point mort. Neuf secteurs canadiens ont terminé à la hausse mais le gain de deux d'entre eux sont négligeables. Les autres ne sont pas si forts que ça puisque peu de titres composant chacun de ces secteurs ont participé à la hausse. Les gains des indices sont surtout attribués au fait que peu de titres se sont corrigés. Les titres pétroliers ont par contre dans l'ensemble tous participé à la hausse du secteur. Néanmoins, les hausses sont modestes et par surcroît, si la hausse du secteur est attribuée à l'addition de chaque petite hausse.

A court terme, cinq secteurs seulement maintiennent une tentative de retour, en l'occurrence: Les communications, la consommation, les forestières, les industriels et les pétroliers. Leur mouvement haussier est vraiment trop faible pour croire à un retour durable. Tous les autres secteurs restent en correction. Les graphiques des aurifères et de la gestion démontrent bien la faible confiance des investisseurs pour le moment.

Le marché pourrait et même devrait se corriger encore. La barre des 3800 demeure envisageable mais personne ne pourrait jamais donner de garantie là-dessus. Il est encore préférable d'attendre le retour de confiance des investisseurs. Pour recommencer à prendre des positions, attendez que les secteurs reviennent en force à une tendance haussière. Surveillez bien les prochains jours.



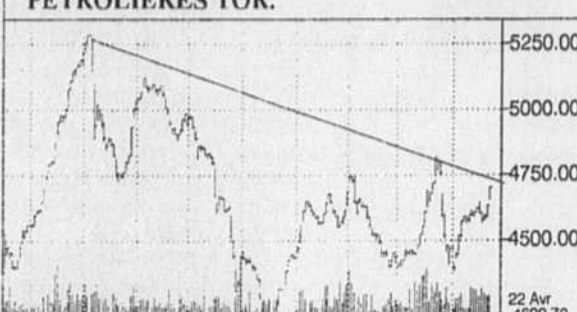
PAPETIÈRES TOR.



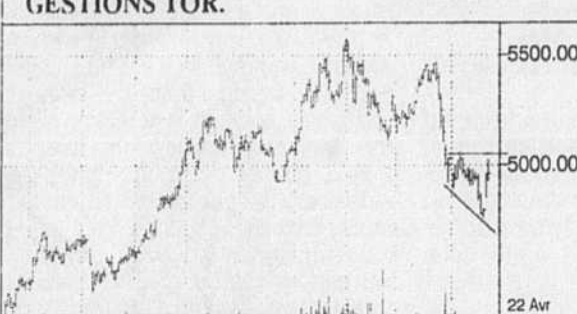
INDUSTRIELS TOR.



PÉTROLIÈRES TOR.



GESTIONS TOR.



AURIFÈRES TOR.



BOURSE DE MONTRÉAL

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
XXM:Indice du marché	2499	1941.99	-3.92	-0.2	
XCB:Bancière	769	2326.54	-31.75	-1.3	
XCO:Mines et métaux	480	1555.68	+19.88	1.3	
XCM:Hydrocarbures	724	2383.73	-23.29	-1.0	
XCF:Produits forestiers	301	287.25	+15.20	0.6	
XCI:Bien d'Équipement	529	1866.37	+15.20	0.8	
XCL:Services publics	212	2037.13	-7.40	-0.4	

BOURSE DE TORONTO

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
TSE 300	29655	4167.16	-0.06	-0.0	
TSE 300	10814	210.60	-0.44	-0.2	
Institutions financières	3663	3038.50	-30.75	-1.0	
Mines et métaux	1212	3399.31	+11.16	0.3	
Pétroliers	5309	4699.70	+68.53	1.5	
Industrielles	5062	2601.41	+13.97	0.5	
Aurifères	2680	8948.28	-159.27	-1.7	
Pâtes et papiers	2008	4257.56	+31.87	0.8	
Consommation	2609	6603.93	+49.01	0.7	
Immobilieres	1915	3031.87	+6.60	0.2	
Transport	738	3969.73	-11.72	-0.3	
Pipelines	1316	3932.59	-16.56	-0.4	
Services publics	1089	5895.55	-10.14	-0.3	
Communications	554	8933.66	+18.23	0.2	
Ventes au détail	1063	3874.38	+0.35	0.0	
Sociétés de gestion	430	4956.84	+0.15	0.0	

BOURSE DE VANCOUVER

Indice général	26982	1085.77	-1.11	-0.1
----------------	-------	---------	-------	------

MARCHÉ AMÉRICAIN

	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
30 Industrielles	27351	3648.68	-3.86	-0.1	
20 Transports	4307	1955.02	+11.48	0.7	
15 Services publics	6834	199.25	-1.91	-0.9	
65 Dow Jones Composé	38493	1292.49	+0.58	0.0	
Composite NYSE	*	247.95	-0.23	-0.1	
Indice AMEX	*	367.92	-2.01	-0.5	
S&P 500	*	447.63	-1.10	-0.2	
NASDAQ	*	722.56	+3.82	0.5	

LES PLUS ACTIFS DE TORONTO

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
BRAMALEX LTD	1765	0.34	0.32	0.33	
ALTA ENERGY CO R	1262	11.00	10.63	10.88	
CAE INC	1224	8.00	7.75	8.00	+0.13 1.7
BC SUGAR A	1158	9.38	9.00	9.38	+0.38 4.2
TRANSNCA	1139	18.63	18.25	18.38	
ALTA ENERGY CO	1132	20.83	20.25	20.38	-0.13 -0.6
NOVA CP OF	1072	10.50	10.13	10.38	-0.13 -1.3
PIVA CP OF R W T	1052	0.24	0.23	0.24	
SIKAMAN GOLD RT	876	0.03	0.02	0.03	-0.01 50.0
AVENOR INC	769	21.75	21.38	21.63	+0.25 1.2

LES PLUS ACTIFS DE MONTRÉAL

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
LABATT JOHN LTD	508	20.88	20.63	20.88	+0.25 1.2
JOHN LABATT LTD I	505	13.63	13.38	13.50	+0.13 1.0
MTEL CP	400	5.25	5.00	5.13	+0.13 2.6
LOUVEUR	319	0.40	0.37	0.38	+0.01 2.7
ALCAN ALUM LTD	290	29.75	29.25	29.25	+0.13 0.4
ARMISTICE RES RT	290	0.01	0.01	0.01	
DATAMARK INC	237	3.05	3.00	3.00	-0.30 -9.1
CONSL OASIS RES	224	0.30	0.25	0.30	+0.05 20.0
TORONTO COMMONION	219	21.00	20.75	20.75	-0.13 -0.6
FINNING LTD	200	21.00	21.00	21.00	+0.25 1.2

MONTRÉAL

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
ARMISTICE RES RT	290	0.01	0.01	0.01	
N E W TOTAL GRP	8	0.66	0.70	0.70	-0.25 -28.3
SEG EXPLOR INC	23	0.50	0.40	0.50	+0.10 25.0
BULLFIN EXPL	6	0.50	0.20	0.20	+0.30 50.0
RACHELOR LAKE	15	0.13	0.10	0.13	+0.30 24.3
BKARTAL INC	86	0.90	0.80	0.87	+0.17 18.2
GOLDEN BRIAR	16	0.07	0.07	0.07	-0.02 -22.2
CONSL OASIS RES	224	0.30	0.25	0.30	+0.05 20.0
DMR GROUP INC WT	12	0.29	0.20	0.20	-0.05 -20.0
ESPALVA INC	*	1.85	1.85	1.85	+0.25 17.9

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
IFL INVEST	*	82.00	82.00	82.00	+4.00	5.1
MAGNA INTL INC A	10	59.38	58.00	59.00	+2.00	3.5
TELEPHONE A PR	*	50.50	50.13	50.13	-1.88	-3.8
TRIMARK FIN CP	*	35.50	35.50	35.50	-1.50	-4.1
PANCON PETROL LTD	1	43.50	43.25	43.50	+1.50	3.6
CHRYSLER CP	67	87.88	87.88	87.88	+1.38	2.1
CDN OCCIDENTAL	114	30.25	30.25	30.25	+1.38	4.6
SUNCOIL INC	1	30.25	30.00	30.13	+1.25	4.3
ROGERS COMM INC A	*	23.25	23.25	23.25	+1.25	5.7
HAWKER SIDDELEY	1	25.50	25.00	25.00	-1.13	-4.3

TORONTO

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN %

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (%)
FALVO CP	10	0.35	0.35	0.35	+0.10 34.0
FAR WEST IND INC	11	0.55	0.44	0.55	+0.14 30.1
WINDAR MINERALS	20	0.24	0.24	0.24	+0.06 25.0
DMR GROUP INC WT	6	0.25	0.20	0.20	-0.05 -20.0
SIKAMAN GOLD RT	876	0.03	0.02	0.03	+0.01 50.0
DENISON MINES A PR	15	0.43	0.40	0.43	+0.08 22.9
OPTIMA PETR CP	58	6.00	5.00	6.00	+1.00 20.0
BOW FLEX INC	52	0.32	0.28	0.28	-0.07 -20.0
CONSL ENFIELD CP	1	0.40	0.40	0.40	-0.10 -20.0
TRIZEC CP C PR	24	3.25	3.10	3.10	+0.50 19.2

LES PLUS FORTES VARIATIONS EN \$

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TRADERS GRP C PR	*	85.00	85.00	85.00	+5.00	6.3
FRANCO-NEVADA MNG	25	70.00	69.50	69.50	-2.50	-3.5
TORONTO IND LTD	1	45.25	43.50	45.00	+2.25	5.3
DELINCA CP	36	28.13	28.00	28.13	+2.13	8.2
GSW INC	*	23.50	23.50	23.50	-2.00	-7.8
CRESTBROOK FOREST	1	22.00	21.00	22.00	+1.88	9.1
MAGNA INTL INC A	32	59.38	58.00	59.00	+2.00	3.5
NEED STEENHOUSE S	9	21.38	21.00	21.13	-1.38	-6.1
CDN GENERAL	1	32.50	31.50	31.50	-3.82	-4.2
CDN OCCIDENTAL	584	28.13	27.00	28.13	+1.25	4.7

DECISION-PLUS

Pour une bonne recette boursière
demandez notre VIDÉOCASSETTE GRATUITE

(514)392-1366

MONTRÉAL LE BOURSEUR

52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.										52 dern. sem.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
Volume					Haut					Bas					Clôt.					Var.					Haut					Bas					Volume					Haut					Bas					Clôt.					Var.					Haut					Bas					Volume					Haut					Bas					Clôt.					Var.					Haut					Bas																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
A					B					C					D					E					F					G					H					I					J					K					L					M					N					O					P					Q					R					S					T					U					V					W					X																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
Brunor					25655					20.125					24.750					25.000					22.125					21.000					Elan					9000					9.500					9.375					9.375					+0.250					18.000					8.500					Londr25					4300					26.500					25.500					25.500					-0.250					27.825					24.000					Rhap					171000					4.000					4.400					4.500					-0.300					6.375					2.420																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
Brunswick					25655					20.125					24.750					25.000					22.125					21.000					Emor Ltd					9000					9.500					9.375					9.375					+0.250					18.000					8.500					LynnB					25					9.000					9.000					8.375					13.000					7.750					Richelieu					3300					9.500					9.500					+0.500					9.750					7.875					Ricovert					7900					1.000					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100					1.100				

ÉCONOMIE

ALLEMAGNE

La Bundesbank évite d'accélérer la baisse des taux d'intérêt

Francfort (Reuter) — La Bundesbank a montré clairement hier matin, par la mise en vente de bons du Trésor, qu'elle ne souhaitait pas accélérer la baisse du taux de ses prises en pension, son principal instrument d'intervention sur le marché monétaire.

La Buba a vendu des bons à trois jours au taux de 5,3%, ce qui lui a permis d'enrayer la baisse des taux du marché monétaire, tombés auparavant à moins de 5%, bien en deçà du taux des prises en pension ramené à 5,58% mercredi. Elle a dit elle-même qu'elle entendait établir ainsi un plancher.

«C'est une prise de position très claire. Les taux devraient baisser, mais pas à ce rythme», souligne Ulrich Beckmann, de la Deutsche Bank.

Après cette opération de la banque centrale, les économistes estiment maintenant improbable qu'elle ratifie la semaine prochaine une réduction de son taux des prises en pension de plus de 10 à 13 points de base (pdb), après une baisse de 12 points cette semaine.

Mais, vu l'abondance des liquidités, les professionnels pourraient essayer de forcer la main à la banque centrale.

«Si le taux des prises en pension ne baisse pas à 5,3-5,4% cela ne nous intéressera pas. Mais je crois qu'une forte baisse ne serait pas réaliste», note un opérateur du marché monétaire.

Holger Fahrkrug, de l'UBS à Francfort, observe pour sa part: «La Bundesbank a vendu des bons du Trésor pour limiter la baisse. Si les banques présentaient des soumissions aujourd'hui, il y aurait une baisse de 20 à 25 points de base du taux des prises en pension. Il est évident que ce n'est pas ce que veut la Bundesbank.» Cet économiste estime que la Buba souhaite plus vrai-

semblablement une baisse d'environ 10 à 12 pdb, tandis que Ulrich Beckmann pense que le taux pourrait tomber vers 5,45%.

La «progressivité» semble être le maître mot des réductions de taux allemands pour cette année, constate Holger Fahrkrug qui dit toujours tablier sur un recul du taux d'escompte à 4% à la fin de cette année, contre 5% actuellement.

Toutefois l'économiste de l'UBS s'attend maintenant à ce que la Bundesbank ramène l'escompte à ce niveau au moyen de quatre réductions de 25 pdb, alors qu'il avait pensé auparavant qu'elle y parviendrait par deux baisses de 50 pdb.

Les professionnels du marché monétaire reconnaissent toutefois que la situation peut changer rapidement et ils mentionnent notamment, pour la semaine prochaine, les versements de retraites en fin de mois et la mise en conformité des réserves bancaires en fin de période de référence.

C'est ainsi que, fin mars, les opérations réalisées en catastrophe par les banques pour ajuster leurs réserves avaient fait vivement monter les taux du marché jusqu'au niveau du Lombard, qui était encore à 6,75%.

Quant aux professionnels du marché des fonds d'État, s'ils s'attendent eux aussi toujours à une nouvelle détente du taux des prises en pension, ils tablent généralement sur une baisse moins marquée que leurs confrères du marché monétaire.

«Les gens attendaient une baisse généreuse du taux des prises en pension et ils continuent d'en attendre une d'environ 8 pdb. Cela encourageait le marché et accentuerait l'écart entre les taux américains et allemands», dit Linda Glover, de Midland Global Markets.

Vu l'abondance des liquidités, les professionnels pourraient essayer de forcer la main à la banque centrale.

Lors de sa réunion semestrielle

Le spectre de l'inflation hantera le FMI

La flambée des taux à long terme empêchera les participants de pavoiser

Les craintes que la reprise relance l'inflation ont eu pour résultat de pousser à la hausse les taux d'intérêt à long terme. Cette flambée figurera

dans les entretiens qu'aura le secrétaire américain au trésor Lloyd Bentsen avec ses homologues du G-7 demain.

Washington (Reuter) — Le spectre d'un ennemi qu'on croyait terrassé — l'inflation — hantera ce week-end la réunion semestrielle du Fonds monétaire international à Washington, au risque de gâcher un optimisme général retrouvé.

Redoutant que la croissance vigoureuse des États-Unis et la reprise qui s'amorce en Europe et au Japon relancent l'inflation, les intervenants des marchés obligataires ont poussé à la hausse les taux d'intérêt à long terme. «Je suis préoccupé par cette hausse, a reconnu hier le secrétaire américain au Trésor, Lloyd Bentsen. C'est à l'évidence un facteur de contraction».

La flambée des taux longs dans le monde figurera en bonne place dans les entretiens qu'aura Lloyd Bentsen avec ses pairs du Groupe des Sept pays les plus industrialisés (G-7) dimanche. La hausse des taux appliqués à des produits allant des crédits immobiliers aux obligations des entreprises est de nature à freiner l'expansion économique en décourageant les investissements, les achats de logements et la consommation en général.

La réunion du G-7, qui regroupera les ministres des Finances et gouverneurs de banques centrales des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne, du Canada, du Japon et de l'Italie, sera le point d'orgue de l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale dont les travaux débiteront formellement aujourd'hui.

Les gouvernements ne cachent pas leur perplexité face à la montée des rendements obligataires. Les taux longs américains ont certes reflété ces derniers jours, mais ils restent nettement supérieurs à leurs niveaux de 1993. Le cas de figure se retrouve dans d'autres pays, bien que dans une proportion moindre.

Lloyd Bentsen a réaffirmé jeudi que la hausse des taux n'était pas



PHOTO AFP

Michel Camdessus, directeur général du FMI: «Les perspectives se sont améliorées.»

justifiée par les données fondamentales de l'économie. De fait, l'inflation reste faible aux États-Unis.

Sans ce point noir, les participants de l'assemblée de la grand-messe de Washington auraient de quoi pavoiser.

La Russie semble enfin ancrée dans la voie des réformes et ses efforts ont été récompensés par le déblocage, mercredi, d'un prêt de 1,5 milliard\$ US du FMI.

Surtout, les perspectives générales pour l'économie mondiale n'avaient pas été aussi souriantes depuis des années. Le FMI prévoit pour 1995 une croissance mondiale de 3,7%, au plus haut depuis 1988.

«Les perspectives pour l'activité et la stabilité mondiales se sont améliorées», a déclaré jeudi Michel Camdessus, directeur général de l'institution. «À présent, il s'agit de regrouper nos forces pour promouvoir une reprise de plus grande ampleur de la croissance et de l'emploi.»

Lloyd Bentsen n'a pas caché qu'à son avis les États-Unis en faisaient déjà beaucoup dans ce domaine et il a une nouvelle fois exhorté le Japon et l'Europe à contribuer davantage au redressement de l'économie mondiale.

Pour Washington, cela passe par une poursuite de la réduction des taux d'intérêt en Europe continentale et par une politique de relance économique au Japon, par le biais d'une baisse de l'impôt ou de dépenses publiques accrues.

Lloyd Bentsen a de nouveau mis en garde les Japonais contre la tentation d'exporter davantage pour sortir de la crise, arguant que la solution passait par une relance de la demande intérieure dans l'archipel. «Le Japon doit partager un rôle de locomotive du redressement mondial au lieu de l'entraver», a-t-il lancé.

Il a toutefois assuré que Washington ne cherchait pas à dévaluer le dollar au profit du yen dans l'espoir de rogner sur la compétitivité des Japonais et d'accroître les exportations américaines dans l'archipel.

Contrairement aux précédentes réunions du G7, la question des changes ne devrait pas être un sujet d'inquiétude. L'attention se portera cette fois sur les marchés obligataires mais, comme l'a avoué un responsable du G7 sous le couvert de l'anonymat, les grands argentiers n'y pourront pas grand chose. «Les taux sont fixés par les marchés et notre marge de manoeuvre est très limitée», a-t-il résumé.

«Banque-industrie»: le modèle allemand tient bon

Le type de relation entre les deux secteurs dont prétendait s'inspirer le Crédit lyonnais résiste bien outre-Rhin malgré les chocs de la récession et de l'internationalisation

ÉRIC LE BOUCHER
LE MONDE

Francfort — Jean-Yves Haberer avait entraîné le Crédit lyonnais, à l'image du «modèle allemand», dans un ensemble de participations au capital d'entreprises de l'industrie, du commerce et des services.

À la fin des années 80, l'ancien président n'était pas le seul: le concept de «banque-industrie» était à l'honneur en même temps que celui de «bancassurance» — qui recommandait d'entrecroiser les compagnies d'assurances avec les banques. L'idée générale était de trouver une solution qui permette au capitalisme français de se financer tout en pouvant résister aux éventuelles attaques extérieures, sous forme d'OPA.

Le système des «noyaux durs», largement utilisé lors des privatisations de la première cohabitation, et qui répartit une fraction stratégique du capital des firmes entre des «mains amies», avait, après 1988, mauvaise presse. On lui reprochait, d'un point de vue politique, d'avoir une coloration trop uniformément RPR et, d'un point de vue économique, de donner un poids excessif à la défense des actionnaires présents au tour de table (et du PDG en place), aux dépens du développement du capital de l'entreprise.

Bref, la solution des noyaux durs présentait les défauts d'une «consanguinité» bien française. Elle organisait politiquement une connivence des grandes firmes nationales dans un «je-te-tiens-tu-me-tiens» général, en définitive peu solide et en tout cas frileux.

Dans le même temps, le gouvernement socialiste — de retour aux affaires — ne souhaitait plus que l'État couvre lui-même directement les besoins en capitaux des entreprises publiques.

Portefeuille

Les esprits s'intéressèrent au «modèle allemand». Ce lui-ci fait jouer aux banques et à quelques compagnies d'assurances dont la première, Allianz, le rôle central. Manquant de capitalistes lors de son industrialisation, l'Allemagne du XIXe siècle s'était appuyée sur l'intermédiaire des banques pour mobiliser l'argent des épargnants et le réinjecter dans l'industrie.

De cette époque date le traditionnel engagement des établissements financiers caractérisé, entre autres, par le système de la «Hausbank» qui veut qu'une entreprise fasse confiance à sa banque pour tous les types d'opéra-

tions dont elle a besoin: de l'ouverture de son capital à ses crédits courants. Souvent même, en cas de difficultés ou pour accompagner son entreprise client, la banque allemande prend elle-même une participation au capital.

Ce système se renforcera encore après la Deuxième Guerre mondiale. Les banques allemandes, un moment découpées en morceaux par les Américains, sauront habilement plaider leur cause, notamment grâce à Hermann Joseph Abs, patron de la plus grande d'entre elles, la Deutsche Bank.

Elles se reconstitueront comme «banques universelles», ayant le droit de tout faire alors que les banques outre-Atlantique ont des champs étroitement limités. La banque universelle allemande peut (comme en France) ouvrir des guichets (banque de dépôts), monter des financements (*investment-bank*), s'engager dans l'assurance, et bien entendu, prendre des parts dans l'industrie ou l'assurance.

Même s'il faut se garder de toute exagération, la puissance des institutions financières allemandes est devenue rapidement considérable.

Leurs dirigeants trustaient les places dans les conseils de surveillance des firmes industrielles à un point excessif qui a conduit en 1965 à voter une loi (dite loi Abs) pour limiter à dix le nombre de mandats par personne. Aujourd'hui, les banques et compagnies d'assurances détiennent encore 10% des sièges des conseils de surveillance des 100 grandes

firmes du pays. Les participations ne sont pas toutes connues mais la liste de celles qui dépassent 10% est impressionnante (voir tableau ci-dessous). Allianz détient un portefeuille global évalué à 185 milliards de marks! Celui des participations stables de la Deutsche Bank est de 25 milliards de marks, non compris les parts dans les banques.

Les Anglo-saxons, dont ce n'est pas le modèle (ou plutôt ça n'était pas, puisque des changements semblent en gestation aux États-Unis), ne manquent pas de dénoncer cette influence dans l'économie du pays. Elles y voient une mainmise qui serait, à leurs yeux, néfaste pour le petit actionnaire et pour la libre concurrence en général.

Les reproches principaux sont ainsi formulés: les banques préférant naturellement distribuer des crédits aux entreprises, elles ne les incitent pas à aller à la Bourse dont le développement est en conséquence bridé; payées par les commissions, elles ne les encouragent pas à verser des dividendes élevés; disposant du droit de vote de leurs clients actionnaires lors des assemblées gé-

nérales, elles «ligoteraient» les discussions et les décisions. Bref, les banques seraient responsables du capitalisme germanique «hermétiquement fermé» et «opaque».

Banalisation

Étant donné que cette fermeture et cette opacité ne semblent pas avoir nui au redressement de l'Allemagne depuis la guerre, au contraire, ces motifs de l'irritation anglo-saxonne constituaient précisément les causes de l'admiration de quelques Français, dont Jean-Yves Haberer. D'où l'engouement pour les concepts de «banque-industrie» ou de «bancassurance-industrie».

Aujourd'hui, la mondialisation financière d'une part; la «désintermédiation» des grands groupes (dotés de moyens financiers propres, ils ont de moins en moins besoin des banques) d'autre part, et la récession enfin, qui a provoqué de sérieux «bouillonnements», forcent à une révision ou du moins à la prudence. En France, on parle beaucoup moins de banque-industrie depuis le retour des privatisations à rythme d'enfer et les déboires du Crédit lyonnais. Sans réflexion, sans explication publique, le capitalisme français se recompose sur le modèle de la «connivence». En Allemagne, en revanche, malgré des défaillances retentissantes (la déconfiture de Metallgesellschaft qui a coûté 3,4 milliards de marks aux banques créditrices et celle, toute récente, du promoteur immobilier Jürgen Schneider), les banques ne renoncent pas à la banque-industrie.

Certes, leur pouvoir sur l'économie nationale se dilue progressivement avec l'ouverture des échanges, tandis qu'elles-mêmes ont tendance à banaliser leurs comportements. «Nos participations ont tendance à diminuer depuis 10 ans», reconnaît Peter Pietsch, de la Commerzbank. Mais si les liens se distendent en partie avec les grosses entreprises, c'est moins le cas des PMI, ce «Mittelstand» qui fait la force industrielle du pays. Leurs patrons restent attachés à leur Hausbank, même s'ils font désormais appel à plusieurs établissements pour leurs grandes opérations. En outre, les participations au capital ne sont qu'une des armes à la disposition des banques universelles germaniques pour maintenir les liens banque-industrie.

«Nous n'avons pas fondamentalement modifié notre politique», poursuit Peter Pietsch. Les participations grimpent lorsque des difficultés se présentent (très souvent conjointement à plusieurs banques): l'entrée de la Deutsche Bank et de la Commerzbank dans le groupe de distribution Karstadt date de la crise des années 30.

Dans les années 70, la Deutsche a repris les titres de la famille Flick dans Daimler-Benz pour éviter qu'ils ne tombent dans les mains du Chah d'Iran. L'an dernier elle a porté sa part dans les pneus Continental à 10% pour contrer l'attaque de Pirelli. Dresdner Bank et Deutsche Bank vont devoir souscrire fortement à la prochaine augmentation de capital de Metallgesellschaft au bord de la faillite.

En sens inverse, les participations sont cédées à l'occasion. La Deutsche Bank et la Commerzbank viennent de vendre chacune 15% des actions Karstadt pour faciliter l'achat par ce groupe de son concurrent Kaufhof-Hertie. La Deutsche a vendu son paquet de 12,8% dans les sucres Südzucker pour encourager la restructuration de ce secteur.

Plus particulier est le passage sous les 25% de la part de la Deutsche dans Daimler-Benz. Hilmar Kopper, patron de cette banque, «ne veut plus d'une minorité de contrôle et ne veut plus être considéré comme ayant une minorité de contrôle. (Il veut) réduire sa dépendance comme actionnaire», a-t-il expliqué au magazine *Euromoney* (janvier 1994). Il souligne combien le pouvoir de la Hausbank peut se retourner et la banque devenir plus «captivée» de l'entreprise-cliente que l'inverse. Hilmar Kopper veut en outre réduire ses parts en Allemagne pour les augmenter en Europe. «Je considère que nos participations (industrielles) sont nécessaires. Elles constituent une part précieuse de notre actif», dit-il. Mais il veut «des oeufs de différents couleurs» dans son panier et envisage des participations de «2 à 3%» dans des firmes du Vieux Continent.

Surpuissance

Cette politique est actuellement freinée par l'ampleur des impôts que devrait payer la Deutsche Bank sur les plus-values de ses cessions. La banque allemande ne détient pour l'heure officiellement qu'une seule participation à l'étranger, dans Fiat. Mais la tendance est d'être désormais moins allemand et plus européen.

La France se réveillera-t-elle lorsque la Deutsche Bank prendra, par exemple, 3% de Saint-Gobain? Jean-Louis Beffa, patron du groupe français, le souhaite et il vient à Francfort régulièrement le demander à Hilmar Kopper. Les Français risquent alors de redécouvrir, avec un affolement prévisible devant ce qui apparaîtra comme la «surpuissance allemande», les vertus de la banque-industrie.

Montréal

Place des Arts
Salle Maisonnette
13 et 14 mai
à 19h30

Québec

Salle Albert Rousseau
6 et 7 mai
à 19h30

AU PROGRAMME

- La méthode de Michel Carignan
- Des titres pleins de potentiel
- Des témoignages saisissants
- Des surprises amusantes

Réservez dès maintenant au
(514) 869-1125 ou au 1-800-
361-1125. Les billets sont
attribués par priorité d'appel
et sont remis à l'entrée.
Mentionnez la référence
publicitaire 4466

Ne ratez surtout pas la chance d'assister GRATUITEMENT à ces soirées extraordinaires que l'on peut qualifier de vrai Show BuSineSS. Michel Carignan anime ces soirées où il allie la finance au spectacle dans des soirées aussi divertissantes qu'instructives.

C'est un menu sérieux assaisonné d'effets spéciaux et de situations drôles.

Sortez votre conjoint(e), ça coûte rien, le divertissement est garanti et il n'y a rien à vendre sur place.

Les grandes soirées

EN PREMIÈRE

BOURSIÈRES

Présenté par DECISION-PLUS, en collaboration avec LE DEVOIR

GRATUIT

ÉCONOMIE

FINANCE

SécuriBourse: un phénomène de marché!

La correction boursière des dernières semaines a donné raison à ceux qui ont privilégié les produits dérivés ou hybrides du type SécuriBourse aux fonds communs d'investissement. Si les derniers doivent conjuguer aujourd'hui avec une perte pouvant varier entre 6 et 12% selon le véhicule financier choisi depuis la fin de la campagne REER, les propriétaires des «dépôts boursiers» jouissent du confort de la garantie «sans risque», à défaut de rendement.

Véritable revanche des dépôts sur les fonds d'investissement, SécuriBourse a été lancé par la Banque Nationale au début de la campagne REER pour offrir une alternative aux fonds d'investissement adaptés au gonflement des cours boursiers et à la faiblesse des taux d'intérêt qui prévalaient alors. Le concept a vite été repris, la plupart des autres institutions financières arrivant moins de deux semaines plus tard avec leur émule, mais pas avant que la Banque Nationale eût empoché quelque 25 millions\$. Au moment où les autres inondaient un marché restreint d'options sur les indices généraux de la Bourse de

Toronto, la Nationale s'en remettait à l'indice américain, plus liquide, avec une nouvelle génération de SécuriBourse-S&P 500.



Gérard Bérubé

«C'est un succès de marché. Ce type de produit est accepté par tous maintenant», a affirmé Michel Mailloux, directeur principal, Services aux particuliers à la Banque Nationale. On discute, en coulisses, que la Nationale a recueilli 250 millions\$ avec sa famille de produits SécuriBourse en moins de trois mois. Michel Mailloux ne veut pas confirmer, positionnement concurrentiel oblige. «Ce n'est pas nécessairement le chiffre exact mais disons qu'il est représentatif de l'ampleur de la réponse.»

La famille SécuriBourse va s'élargir au cours des prochains mois. «Nous allons explorer toutes les pistes qui mènent à des instruments financiers à risque. Mais je m'intéresse plus particulièrement à l'association qu'il est possible de faire entre cette mécanique et les prêts hypothécaires», a ajouté M. Mailloux.

Le produit livre ce qu'il a promis: pas

de risque en cas de repli des cours - le capital étant entièrement garanti - pour les personnes voulant miser sur le potentiel boursier. Quant au rendement offert, qui multiplie par 1, 1,5 ou 2 la progression moyenne de l'indice boursier sous-jacent selon que l'échéance du placement est de 1, 2 ou 3 ans, il est tributaire d'une reprise. La minuterie part avec un TSE 100 à 277,38 au 24 mars dernier (-10,2% depuis) et un S&P 500 à 468,54 (-4,5%).

SécuriBourse demeure toutefois prisonnier du REER. Car hors-REER son rendement, versé à l'échéance, se heurte aux contraintes du traitement fiscal accordé à un revenu d'intérêt, qui implique une imposition à chaque année selon le principe de la disposition présumée. Et SécuriBourse, comme ses émules, fait sourciller les spécialistes de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). Consacré officiellement «dépôt» et non «valeur mobilière» par sa consœur du Québec, donc échappant à sa juridiction, la CVMO n'a toujours pas tranché et fait preuve de plus de réticence. «Nous continuons à plaider qu'il s'agit d'un dépôt. Nous verrons!», a souligné Michel Mailloux.

Grandes soirées

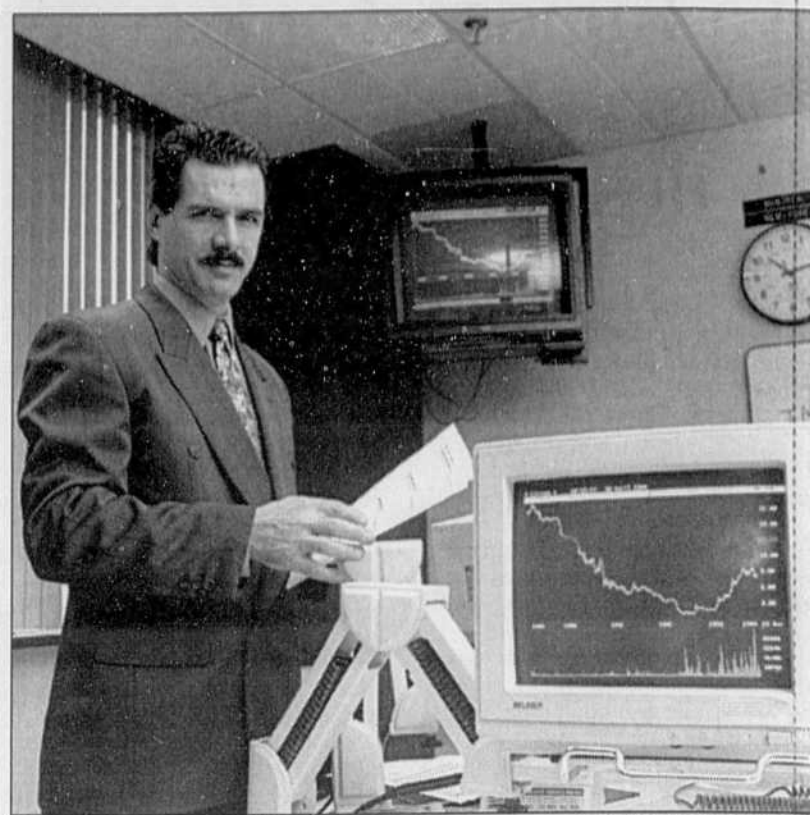


PHOTO JACQUES GRENIER

MICHEL CARIGNAN, président de *Décision-Plus* et père d'une méthode d'analyse technique éprouvée, innove avec ses *Grandes soirées boursières*. Empruntant au spectacle et aux effets visuels, il invite, gratuitement, les passionnés de la bourse à découvrir sa méthode d'analyse portant sur l'identification du potentiel des titres boursiers. Les stratégies les plus simples seront présentées aux investisseurs autonomes et à ceux qui veulent découvrir le monde boursier. Collaborateur au *DEVOIR*, Michel Carignan allie, lors de ces soirées, le sérieux de la bourse au divertissement du spectacle sur grande scène. À Québec, les 6 et 7 mai, à la salle Albert Rousseau, et à Montréal, les 13 et 14 mai, à la Place des Arts.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

CARRIÈRES
&
PROFESSIONS
LE DEVOIR

Tous les samedis et mercredis
dans nos pages

ÉCONOMIE

985-3316 1-800-363-0305
Télécopieur 985-3390

Une importante maison d'édition recherche traducteurs ou traductrices pigistes, de l'américain au français, pour sa collection de littérature féminine.

Qualifications requises:

- expérience essentielle dans la traduction de romans;
- parfaite maîtrise de la langue française tant au niveau de la syntaxe que de la grammaire;
- connaissance approfondie de la langue anglaise et des idiomes américains.

Le candidat doit pouvoir soumettre le travail imprimé et fournir une disquette (traitement de texte compatible IBM ou Macintosh).

Veuillez adresser votre curriculum vitae à:

Le Devoir
Dossier 1536
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 3S6

LYCÉE CLAUDEL : offres d'emploi

Entrée en fonction: le 6 septembre 1994
Rémunération: selon la convention collective en vigueur

A/Niveau secondaire:

Minimum de cinq années d'expérience en système français au niveau secondaire souhaitable.

- 2 postes à plein temps (18 heures) de professeurs de *Lettres Classiques*
 - 1 professeur certifié (*) ou agrégé (*) de *Lettres Classiques*, pour assurer l'enseignement du français et du latin dans les classes de Second Cycle (Seconde à Terminale)
 - 1 P.E.G.C. (*) *Lettres-Latin* pour assurer l'enseignement du français et du latin dans les classes de Premier Cycle (6e à 3e)
- 1 poste à plein temps (18 heures) de professeur d'*Histoire-Géographie*
 - 1 professeur certifié (*) ou agrégé (*) d'*Histoire-Géographie*.
- 1 poste à temps complet de professeur de *Mathématiques* (poste susceptible d'être vacant)
 - 1 professeur certifié (*) ou agrégé (*) de *Mathématiques*
- 1 poste à temps partiel (10 heures) de professeur d'*Éducation Physique et Sportive* (poste susceptible d'être vacant)
 - 1 professeur certifié (*) d'E.P.S.
- 1 poste de professeur remplaçant d'*Espagnol* (temps complet, contrat d'un an)
 - 1 professeur certifié (*) ou agrégé (*) d'*Espagnol*.

B/Niveau élémentaire et pré-élémentaire:

1 poste d'instituteur (temps complet, contrat d'un an)

Exigences:

- C.A.P. d'instituteur (*)
- Formation en École Normale (*) ou I.U.F.M. (*) souhaitée
- 5 années d'expérience en système français au niveau de l'élémentaire et/ou du pré-élémentaire.

(*) Le système d'enseignement du Lycée Claudel est soumis aux exigences du réseau international des écoles françaises à l'étranger (A.E.F.E.). Il exige donc les diplômes reconnus par ce réseau.

Prière d'adresser C.V. et toutes les pièces justificatives nécessaires aux soins de:



M. le Proviseur
Lycée Claudel
1635 Riverside Drive
Ottawa (Ontario) K1G 0E5
Date limite de réception des candidatures: le 29 avril 1994, 16 h 30



La Cité de l'Espace inc. est une corporation à but non lucratif vouée à la promotion des sciences et des technologies astronautiques auprès de différentes clientèles (notamment des jeunes), afin de susciter des vocations scientifiques. Son siège social est situé à St-Hubert.

Dans le cadre de son plan triennal de développement, l'organisme désire se doter d'une direction générale qui saura relever les nombreux défis des prochaines années.

Le Conseil d'administration désire combler le poste de:

Directrice générale ou directeur général

Nature de la fonction: Sous la direction du conseil d'administration, la directrice ou le directeur général est responsable de la direction, de l'administration et du fonctionnement général de la corporation.

Principaux défis de la fonction:

- Développer un partenariat permanent et dynamique avec les différents intervenants du milieu socio-économique (municipalités, ministères et institutions d'enseignement, entreprises, corporations professionnelles, etc.) afin de promouvoir les objectifs de la Cité de l'Espace auprès des populations-cibles et assurer le financement de ses opérations.
- Développer et soutenir le travail d'équipe en animant et coordonnant les différents comités de bénévoles constitués par le conseil d'administration.
- Assurer la formation et la coordination des équipes de personnel affecté de temps à autre à la réalisation des activités de la Cité de l'Espace.
- Représenter les intérêts de la corporation auprès de ses principaux partenaires et agir comme porte-parole auprès du public.

Qualifications et habiletés recherchées

- Baccalauréat dans une discipline pertinente;
- Minimum de 5 années dans une fonction de responsabilité similaire;
- Grande facilité de communication verbale et écrite (l'anglais serait un atout);
- Capacité à travailler en équipe, à déléguer et à motiver.

Conditions salariales

- Salaire de base de \$40,000 + régime d'intéressement basé sur les résultats
- Bénéfices sociaux de 10%
- Allocations de dépenses

Les personnes intéressées doivent faire parvenir ou déposer leur candidature avant le 2 mai 1994 à 12 heures, à l'adresse suivante:

Concours Direction générale,
Cité de l'Espace inc. a/s M. Normand Caron, président
450 Chemin Chambly, bureau #200, Longueuil (Québec) J4H 3L7



PROGRAMME DE MAÎTRISE EN ORTHOPHONIE

Statut: professeur(e) en orthophonie (1 poste)

Entrée en fonction: le 1er juillet 1994

Titres et qualités: Orthophoniste bilingue. Doctorat en orthophonie ou dans une autre discipline qui lui est connexe. Un dossier de recherche courant. Expérience en enseignement et en direction de projets de recherche. Connaissance active du français permettant d'enseigner dans cette langue; connaissance passive de l'anglais, c'est-à-dire, capacité de saisir le contenu essentiel des communications orales et/ou écrites.

Le poste sera comblé sous réserve de l'approbation budgétaire.

L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les Autochtones, les membres de minorités visibles et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'Immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Candidatures: adresser la lettre de candidature le curriculum vitae et les noms de trois répondeurs à:

Dr. A. Chelli, Directeur des Sciences de la Santé,
Programme de maîtrise en orthophonie,
Université Laurentienne,
Sudbury, Ontario, P3E 2C6.

Le nouveau premier ministre japonais

Hata devra s'attaquer au règlement du contentieux avec les Etats-Unis

AGENCE FRANCE-PRESSE

Tokyo (AFP) — En nommant premier ministre l'actuel ministre japonais des Affaires étrangères, Tsutomu Hata, les partis de la coalition gouvernementale ont choisi un habile négociateur, familier du dialogue avec les Etats-Unis.

L'un des plus grands défis attendant M. Hata — après que sa nomination soit ratifiée lundi par le Parlement — sera de débloquent les négociations économiques avec les Etats-Unis pour éviter que Washington ne se résolve à recourir à d'éventuelles sanctions commerciales.

Les négociations entre les deux pays, lancées en juillet 1993, sont bloquées depuis l'échec de la rencontre entre le premier ministre sortant, Morihiro Hosokawa, avec le président Bill Clinton, en février à Washington.

Les deux hommes n'étaient pas alors parvenus à définir ce que pourraient être les «critères objectifs» capables de mesurer les progrès du Japon dans la réduction de ses gigantesques excédents commerciaux.

Selon Minoru Morita, un des plus célèbres analystes politiques du pays, la haute administration japonaise est «véritablement préoccupée» par la brouille avec Washington, principal partenaire politique et militaire du Japon.

«Hata appartient depuis longtemps à la scène politique japonaise. Il essaye toujours de régler les problèmes par la persuasion», a souligné M. Morita, en appelant les partis de la coalition à mettre fin à leurs querelles et à constituer un gouvernement stable. «Pour empêcher une nouvelle dégradation de la crédibilité du Japon, il leur faut éviter un nou-

veau changement de gouvernement», a-t-il relevé.

M. Morita a noté qu'Ichiro Ozawa, l'émence grise de la coalition gouvernementale — et numéro deux du parti de M. Hata — se faisait l'avocat de l'adoption de réformes fiscales avant la fin juin.

L'absence de telles mesures «aurait des conséquences très négatives sur les relations nippo-américaines», selon lui.

Le texte de l'accord entre les partis de la coalition gouvernementale mentionne l'adoption des «mesures nécessaires» pour réduire l'excédent commercial du Japon à «un niveau approprié» mais reste par ailleurs vague. Il souligne le besoin de «promouvoir» les domaines de l'information et des télécommunications pour réussir la réforme économique.

Depuis l'arrivée de l'administration Clinton, Washington a concentré ses efforts sur l'ouverture du marché japonais à ses produits de haute technologie et ces deux secteurs sont au cœur des efforts des Etats-Unis pour réduire leur déficit commercial avec le Japon, qui a encore progressé de 12% à 51 milliards\$ US au cours de l'année fiscale écoulée (close fin mars).

M. Hata est loin d'être un novice quand il s'agit de négocier avec les Américains. Comme ministre des Affaires étrangères, il tenta de sauver les négociations de février de l'échec. Dans le passé, il a également occupé les fonctions de ministre des Finances et de ministre de l'Agriculture (par deux fois), participant à ce titre aux difficiles négociations avec les Américains sur l'ouverture du marché japonais du boeuf et des agrumes.

Pas d'inflation aux É.-U.

Washington (AFP) — L'économie américaine ne présente actuellement pas de signe d'accélération de l'inflation, a déclaré hier Alan Blinder, qui vient d'être nommé à la vice-présidence de la Réserve fédérale (Fed) par le président Clinton.

«Les signes d'accélération imminente de l'inflation ne sont vraiment pas là», a indiqué M. Blinder lors d'un discours à l'Institut de politique économique.

M. Blinder a également ajouté qu'il faudra regarder avec une extrême attention et être extrêmement imaginatif pour trouver quoi que ce soit qui indiquerait une hausse significative de l'inflation au cours des deux prochaines années.

L'administration américaine table sur une inflation de 3% en 1994.

M. Blinder a également attribué la hausse des taux d'intérêt à long terme à l'optimisme croissant sur l'économie américaine. Il base cette estimation sur le recul «étonnamment modeste» de Wall Street malgré l'attention portée par les marchés aux taux d'intérêt à long terme.

«Ce qui a provoqué la hausse (des taux), c'est cet optimisme plus grand, peut-être même excessif, sur l'économie», a ajouté M. Alan Blinder.

M. Blinder est l'un des deux économistes nommés hier à la Fed par le président Clinton, avec Janet Yellen.



Faites-nous parvenir votre texte par

FAX ou par COURRIER.

3,90 \$ la ligne
(+TPS et TVQ)
(minimum 5 lignes)

Conditions de paiement: carte de crédit obligatoire
Télécopieur: 985-3340 • Tel.: 985-3344

Vous pouvez nous écrire:

LES PETITS PLAISIRS

Le Devoir, 2050, rue de Bleury 9e étage,
Montréal (Québec) H3A 3M9

VOTRE MESSAGE (env. 34 caractères par ligne)

Ecrire en majuscules

NOM: _____

ADRESSE: _____

VILLE: _____ CODE POSTAL: _____

TELEPHONE RES.: _____ BUR.: _____

NO CARTE DE CREDIT: _____ EXP. _____

RUBRIQUE:

☐ A la prochaine ☐ A la crie ☐ A la rescousse ☐ A la recherche

Avis de la Commission des transports du Québec



Commission des transports du Québec

La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit: autobus, taxi, «camionnage local, intra et extra-provincial», camionnage en vrac, maritime, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

2755-4609 QUÉBEC INC.
1075, rue Talbot
Sherbrooke (Québec)
J1G 2P3
MODIFICATION D'HORAIRE, PARCOURS ET/OU FRÉQUENCE
Demande de modifier ses horaires sur les permis suivants:
1-M-000897-015A et 017A
Cette demande de modification d'horaire est pour la saison estivale seulement, soit du 26 juin au 5 septembre 1994. Le retour à l'horaire régulier s'effectuera le 6 septembre 1994.
Date d'affichage: du 25 mars au 4 avril 1994.

Q94-15131-2
AUTOBUS QUÉBEC MÉTRO INC.
2050, avenue Industrielle
Val-Bélair (Québec)
G3K 1L7
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE(S) AUTORISÉ(S): De Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Rédempteur, Québec, Ste-Foy, Sillery, Cap-Rouge, St-Augustin-de-Desmaisons, l'ancienne-Lorette, Loretteville, Val-Bélair, St-Émile, Lac-St-Charles, Vanier, Charlebourg, Beauport, Lévis, St-Romuald, Charny, St-Nicolas, Bernières, St-Étienne-de-Lauzon vers Québec.
ACTIVITÉ COMMUNE EXERCÉE PAR CETTE CLIENTÈLE: Visites éducatives et culturelles au Musée du Québec
CLIENTÈLE: Groupes scolaires de niveaux primaire et secondaire
FRÉQUENCE: Du lundi au vendredi.
CATÉGORIES D'AUTOBUS: 4, 5 ET 6
DURÉE: 5 ans

Q94-15162-7
AUTOBUS MANIC INC.
41, William-Dobel
Baie-Comeau (Québec)
G4Z 1T8
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT TOURISTIQUE
AUTORISATION: Rivière-Outarde
PARCOURS: Départ du bureau d'enregistrement sur le site du complexe Hydro-électrique Manic 5, comprenant la centrale Manic 5, la centrale Manic 5 P.A., le barrage et les installations connexes. L'ensemble des endroits visités s'étendant sur une distance d'environ 10 kilomètres. Durée minimale du parcours: 60 minutes
HORAIRE ET FRÉQUENCE: Tous les jours — 6 voyages par jour maximum — entre 9h,00 et 18h,00.
CLIENTÈLE: Touristes
CATÉGORIES D'AUTOBUS: A2, A5, CONDITION(S) ET RESTRICTION(S):
1) L'utilisation des véhicules de catégorie 2 est restreinte à des véhicules scolaires construits sur un châssis d'autobus scolaire dont le moteur ne fait pas saillie
2) Le guide est muni d'un amplificateur de voix.
3) La validité du permis est conditionnel au maintien en vigueur du contrat avec Hydro-Québec.
DURÉE: Du 18 juin 1994 au 5 septembre 1994

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
MISE EN CAUSE
AUTOBUS B. DION (WINDSOR) LTÉE
253, rue Saint-Georges
Windsor (Québec)
J1S 1K3
MISE EN CAUSE
AUTOBUS AUGER ESTRIE INC.
147, Rue Principale
Châteauguay (Québec)
J6K 1G2

MODIFICATION DE PERMIS
8-M-00017-006A
8-M-000874-009A
Modification de la description du territoire autorisé du permis numéro 8-M-00017-006A au nom de Autobus B. Dion (Windsor) Ltée et du permis numéro 8-M-000874-009A au nom de Autobus Auger Estrie Inc.
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
MAKUCH, Stanley
(SUN VALLEY TRANSPORT)
P.O. Box 305
Reading
Pennsylvania
U.S.A. 19606
REVOCATION DE LICENCE
8-M-315066-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
STONE TRANSPORTATION INC.
P.O. Box 305
RT # 14
S.O. Barre
Vermont
U.S.A. 05670
REVOCATION DE LICENCE
0-M-314075-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
2533-4202 QUÉBEC INC.
a/s REMILLARD MOQUIN NADEAU
899 Boul Taschereau
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
REVOCATION DE PERMIS
7-M-313468-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIME(E)
362095 ALBERTA LTD
433, du Hamel St
Pincourt (Québec)
J7V 4E6
TITULAIRE
CANADIEN PACIFIQUE EXPRESS & TRANSPORT LIMITEE
4415 Fairway
Lachine (Québec)
H8T 1B5
REVOCATION DE LICENCE
4-M-317447-001A-002A
Révocation des licences numéros 4-M-317447-001A-002A au nom de 362095 Alberta Ltd.

Dodier, Louiselle
46, boul. St-Joseph
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 1V6
TRANSFERT DE PERMIS
4-M-214248-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA RÉGION 256002- Saint-Alexandre
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
56005 -SD Venise-en-Québec
56040 -VL Henryville
56045 -SD Henryville
56050 -P Saint-Sébastien
56055 -SD Saint-Alexandre
56060 -P Sainte-Anne-de-Sabrevois

M94-62235-9
Kassouf, Marie
175, boul. Deguire, app. 1411
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1P1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Waked, Joseph
175, boul. Deguire, app. 1411
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1P1

TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215908-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62254-0
Nehme, Joseph
1235, Gilles Poitras, app. 211
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1Y3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Salloum, Nabil
175, Deguire App. 609
Saint-Laurent (Québec)
H4N 1P1

TRANSFERT DE PERMIS
4-M-216159-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62255-7
Romagnuolo, Giovanni
644, 73ème Avenue
Laval (Québec)
H7V 2X7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Pazzi, Mario
2920, Somerset
Saint-Laurent (Québec)
H4K 1R5

TRANSFERT DE PERMIS
7-M-208601-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62260-7
Gharehdaghi, Mehrdad
1255, Dufort, app. 407
Montréal (Québec)
H3H 2B8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Valizadeh, Amir Hossein
2555, rue Benny, App. 808
Montréal (Québec)
H4B 2R6

TRANSFERT DE PERMIS
2-M-215759-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62287-0
Ahmadi, Batool
6630, Sherbrooke O, app. 2010
Montréal (Québec)
H4B 1N7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Khashtar, Shahrzad
8637, boul. Lasalle
Lasalle (Québec)
H8P 1Z1

TRANSFERT DE PERMIS
8-M-214871-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62300-1
Valiquette, Jean-Guy
302, Rougemont
Longueuil (Québec)
J4J 2B6
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bouthillier, André
231 Lévesque (Québec)
J4G 1J4

TRANSFERT DE PERMIS
9-M-213971-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-02 Longueuil

M94-62349-8
Chayer, Jean-Guy
926, de La Richaudière
Boucherville (Québec)
J4B 1S2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Desrosiers, André
255, boul. de Motagne
Boucherville (Québec)
J4B 1B2

TRANSFERT DE PERMIS
4-M-207481-002A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62355-5
Tebouri, Mondher
7749, René
Lasalle (Québec)
H8N 1W2
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Giulotta, Paolo
8886, Leroux
Lasalle (Québec)
H8R 3W3

TRANSFERT DE PERMIS
8-M-208857-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal

M94-62363-9
LES GESTIONS LYSER LTÉE
1, Place Ville-Marie, Suite 1900
Montréal (Québec)
H3B 2C3
PROCUREUR: CHAIT, AMYOT
MISE EN CAUSE
Rakic, Miodrag
1145, Pellerin
Brossard (Québec)
J4W 2L2

PROCUREUR: BEAULIEU, SEMENIUK & GAGNON
TRANSFERT DE PERMIS
LES GESTIONS LYSER LTÉE demande que le permis 7-M-213478-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE:
AGGLOMÉRATION A-11 Montréal
détenu par M. Miodrag Rakic lui soit transféré

Q94-15193-2
Côté, Daniel
1645 Bergamont
Québec (Québec)
G1J 3S8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Marcoux, Roland
837 2ième avenue, #2
Québec (Québec)
G1L 3B9

TRANSFERT DE PERMIS
1-Q-201911-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération de Charlebourg (A-25)

Q94-15212-0
Dufour, Gilles
956, Chemin-du-Golf
La Malbaie (Québec)
G5A 1H1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lapointe, Henri Paul
122 de L'Église
La Malbaie (Québec)
G5A 1R4

TRANSFERT DE PERMIS
5-Q-200042-001B
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE LA RÉGION
215002-RG La Malbaie
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS SUIVANTES: Pointe-au-Pic (15010-VL)
La Malbaie (15015-V)

Q94-15216-1
Rivard, Yves
7, rue Lévis
Lévis (Québec)
G6V 2H5

ET DEMANDEUR-CÉDANT
2865-4101 QUÉBEC INC.
5090 des Générations
Charny (Québec)
G6X 2E6
TRANSFERT DE PERMIS
9-Q-205732-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération de Lévis (A-35)

Q94-15220-3
Genest, André
(MONSIEUR ANDRÉ GENEST ENR)
538 Bellevue Ouest
Lac-Saint-Charles (Québec)
G0A 2H0
PROCUREUR: GINGRAS, VAILLANCOURT & ASS.
(notaires)
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dupuis, Roger
118, rue des Amis
Beauport (Québec)
G1B 1Z3

TRANSFERT DE PERMIS
0-Q-204312-001A
DANS LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE:
Québec (A-36)

Q94-15223-7
Lajeunesse, Doris
471, rue Verret
Lac-Saint-Charles (Québec)
G0A 2H0
PROCUREUR: GINGRAS, VAILLANCOURT & ASS.
(notaires)
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Roberge, Georgette
323, 49ème Rue Ouest
Charlebourg (Québec)
G1H 5E6

TRANSFERT DE PERMIS
4-Q-205331-001A
CATÉGORIE AGGLOMÉRATION
DANS LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE Québec (A-36)

Q94-15224-5
Hebbada, Nour-Eddine
7125, Boul. Hamel
Sainte-Foy (Québec)
G2G 1B6
PROCUREUR: Me Fabien L'Heureux, notaire
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Deschênes, René
113, Boisclerc
Québec (Québec)
G1L 1Z7

TRANSFERT DE PERMIS
8-Q-205113-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération de Québec (A-36)

Q94-15238-5
Barrette, Pierre
655 A, Boul. des Chutes
Drummondville (Québec)
J2B 4G8
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Belleville, André
463 B St-Pierre
Drummondville (Québec)
J2C 3W4

TRANSFERT DE PERMIS
8-Q-204314-002A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération de Drummondville (A-29)

Q94-15244-3
Blais, Mario
1895, Avenue Notre-Dame
Charlebourg (Québec)
G2N 1T1
PROCUREUR: Me Jacques Couillard (notaire)
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lessard, Julia
384, rue St-Luc
Québec (Québec)
G1N 3T3

TRANSFERT DE PERMIS
4-Q-204995-001A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'agglomération de Québec (A-36)

Q94-15252-6
Robitaille, Nancy
834-B Boul. des Chutes
Beauport (Québec)
G1E 2C4
PROCUREUR: Me Jacques Couillard (notaire)
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Nolet, Michel
1245, chemin Ste-Foy App. 1748
Sainte-Foy (Québec)
G1S 4P2

TRANSFERT DE PERMIS
2-Q-203510-002A
DANS LE TERRITOIRE DE:
L'AGGLOMÉRATION de Québec (A-36)

Délai d'opposition ou d'intervention: 21 jours de la publication

M94-62234-2
Lafontaine, Marcel
1629, Pévret
Sainte-Julienne (Québec)
J0K 2T0
DEMANDE DE PERMIS
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA RÉGION 263006 Sainte-Julienne
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
63030-P Saint-Esprit
63060-P Sainte-Julienne

Q94-15161-9
Boiteau, René
1555, Champlain
Saint-Émile (Québec)
G0A 3N0
DEMANDE DE PERMIS
DANS LE TERRITOIRE DE:
LA RÉGION RG Clermont (215003)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
MU Sainte-Agnès (15020)
MU Notre-Dame-des-Monts (15025)
MU Saint-Aimé-des-Lacs (15030)
MU Clermont (15035)

Q94-15185-8
Laroche, André
(Promotions André Laroche Enr.)
45, Lactantia, app. 1
Victoriaville-Arthabaska (Québec)
G6P 1T2
DEMANDE DE PERMIS
SERVICE SPÉCIALE LIMOUSINE DE GRAND LUXE
DANS LE TERRITOIRE DE:
La Province de Québec

Q94-15199-9
2730-9459 QUÉBEC INC.
(TAXIS J.L. ENR.)
196, Coteau des Chênes
La Durantaye (Québec)
G0R 1W0
DEMANDE DE DEUX PERMIS
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Saint-Étienne-de-Beaumont
RG (219005)
FORMÉE DES MUNICIPALITÉS:
MU La Durantaye (19090)
MU Saint-Charles-de-Bellechasse (19097)
MU Saint-Étienne-de-Beaumont (19105)
MU Saint-Michel-de-Bellechasse (19110)
MU Saint-Vallier (19117)

COMMISSION LOCAL ET INTRAPROVINCIAL

Ces avis sont donnés en vertu de la partie III de la Loi de 1987 sur les transports routiers (S.C. 1987, C.35) et de la Loi sur le camionnage (L.R.Q., C. C. 5.1).

La Commission délivrera la licence de camionnage intraprovinciale, ou le permis de camionnage, à moins qu'une personne opposée ne la convainque que l'exploitation de l'entreprise visée est susceptible de nuire à l'intérêt public.

Le délai de l'opposition qui doit être écrite et assemblée est de 21 jours de la publication.

Avis est aussi donné que la Commission entendra la personne opposée ou son procureur sur la recevabilité de son opposition.

TRANSPORT F.R.N. DU NORD INC.
1448, Route 393 nord
Baie-James (Québec)
J0J 1H0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62343-1
TRANSPORT F.R.N. DU NORD INC.
1448, Route 393 nord
Baie-James (Québec)
J0J 1H0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62318-3
Testulat, Lise
(Services Express)
4399 Viel
Rock Forest (Québec)
J1N 1Z6
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62301-9
Bernstein, Lewis
(TRANSPORT FRONTIÈRE ENR.)
289 Roxham, P.O. Box 348
Hemmingford (Québec)
J0L 1H0
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62298-7
BRUNO MAROTTE TRANSPORT INC
4030 rue de Verdun
Verdun (Québec)
H4G 1K9
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 34: explosifs (classe 1 — Explosifs, Règlement sur le transport de marchandises dangereuses), Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62284-7
Laplanche, Yvon
558 rue St-Paul
Saint-Hémi (Québec)
J0L 2L0
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62294-6
Breton, Charles
69-A chemin des Patriotes
Saint-Mathias-sur-Richelieu (Québec)
J1L 6B7
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 34: explosifs (classe 1 — Explosifs, Règlement sur le transport de marchandises dangereuses), Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62298-7
BRUNO MAROTTE TRANSPORT INC
4030 rue de Verdun
Verdun (Québec)
H4G 1K9
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 34: explosifs (classe 1 — Explosifs, Règlement sur le transport de marchandises dangereuses), Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62298-7
BRUNO MAROTTE TRANSPORT INC
4030 rue de Verdun
Verdun (Québec)
H4G 1K9
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉRAL PUBLIC
BIENS TRANSPORTÉS: Groupe 7: produits du pétrole et du charbon, Groupe 26: matériel d'usage militaire, Groupe 32: meubles et autres biens usagés, Groupe 34: explosifs (classe 1 — Explosifs, Règlement sur le transport de marchandises dangereuses), Groupe 35: marchandises générales
TERRITOIRES DEMANDÉS: Toutes les M.R.C., les territoires, et les Communautés Urbaines

M94-62298-7
BRUNO MAROTTE TRANSPORT INC
4030 rue de Verdun
Verdun (Québec)
H4G 1K9
DEMANDE DE LICENCE
TRANSPORT GÉNÉ

Avis de la Commission des transports du Québec



**Commission
des transports
du Québec**

SUITE DE LA PAGE B7

M94-62291-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Kokinos, George
(TRANSPORT KOLOSSOS ENR./KOLOSSOS TRANSPORT REG'D)
2660 Marlborough Court #2
Saint-Laurent (Québec)
H4K 1M1
REVOCATION DE LICENCE
1-M-314355-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62296-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
EXPEDITOR'S EXPRESS INC.
2, St-Clair Avenue
Toronto (Ontario)
M4T 2R1
REVOCATION DE LICENCE
2-M-311533-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62303-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Geoffroy, Guy
(TRANSPORT GUY GEOFFROY)
6273, rang du Portage
Saint-Félix-de-Valois (Québec)
J0K 2M0
REVOCATION DE PERMIS
2-M-314735-004B
Révocation du permis numéro 2-M-314735-004B au nom de Guy Geoffroy (Transport Guy Geoffroy).
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62305-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Luthi, Urs
(TRANSLUTHI ENR.)
96, Pays Brûlé
Baie-du-Febvre (Québec)
J0G 1A0
REVOCATION DE PERMIS
8-M-311347-003B
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62306-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Filion, Gilles
(TRANSPORT GILLES FILION ENR.)
1027 Richer
Bellevue (Québec)
J0R 1A0
REVOCATION DE LICENCE
3-M-319958-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62308-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Boisvert, Michel
(GESTION M.S.B. ENR.)
1175 Bayeux
Sherbrooke (Québec)
J1G 1N8
TITULAIRE
KINGSEY TRANSPORT (1991) LTÉE
415, Marie-Victorin
Kingsley Falls (Québec)
J0A 1B0
TITULAIRE
Garand, Roland
(TRANSPORT INTER-LOCAL ENR.)
Normand Bourque (Syndic)
Sherbrooke (Québec)
J1G 1A5
REVOCATION DE LICENCE
8-M-320454-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62309-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Vigneault, René
(TRANSPORT RENÉ VIGNEAULT ENR.)
795 pl. Martial
Laval (Québec)
H7P 1P1
REVOCATION DE PERMIS
7-M-312015-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62310-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2856-3310 QUÉBEC INC.
2095 Préfontaine
Longueuil (Québec)
J4K 3X7
TITULAIRE
DICOM EXPRESS INC.
10315 Côte de Liesse
Dorval (Québec)
H9P 1A6
REVOCATION DE LICENCE
1-M-321582-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62311-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2846-7801 QUÉBEC INC.
500 St-Georges App. 212
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3R1
TITULAIRE
TRANSPORTEURS LAPALME LIMITÉE
1751 Richardson #8121 C.P. 70
Succ. D
Montréal (Québec)
H9K 3B9
REVOCATION DE LICENCE
5-M-316042-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62312-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Morel, Linda
(TRANSPORT MAG ENR.)
332 Ste-Anne
Coaticook (Québec)
J1A 1H3
REVOCATION DE PERMIS
8-M-317930-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62313-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
CONFECTIONS BALLA INC.
660 ave. du Mont-Cassin
Montréal (Québec)
H3L 1W8
REVOCATION DE PERMIS
4-M-314600-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62314-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2755-3391 QUÉBEC INC.
316A, rue St-Louis
Brownburg
Lachute (Québec)
J0V 1A0
TITULAIRE
LES SYSTEMES DANASO INC.
1637 Poplar
Massouche (Québec)
J7L 2J4
REVOCATION DE LICENCE
7-M-316560-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62317-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2847-1886 QUÉBEC INC.
2215 Séguin # 4
Longueuil (Québec)
J4K 4Z4
TITULAIRE
TRANSPORT HERVÉ LEMIEUX (1975) INC.
5600 chemin St-François
Saint-Laurent (Québec)
H4S 1B4
REVOCATION DE PERMIS
4-M-316050-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62319-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
DEMANAGEMENT TRANSPORT PACIFIC INC.
2025 De LaSalle
Montréal (Québec)
H1V 2K6
REVOCATION DE PERMIS
9-M-314431-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62320-9
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
176153 CANADA INC.
3080 Louis Paré, Bureau 3
Lachine (Québec)
H8S 1L1
TITULAIRE
TRANSPORT DE CONTENEUR GARFIELD INC.
7600 Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec)
H4C 3K4
REVOCATION DE LICENCE
7-M-316040-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62321-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2745-1901 QUÉBEC INC.
21 Dorais
Châteauguay (Québec)
J6K 5B2
TITULAIRE
TRANSPORT PAPINEAU INC.
851 boul Daniel Johnson
Saint-Jérôme (Québec)
J7Y 4C2
REVOCATION DE LICENCE
8-M-314580-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62323-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
TRANSPORT GROUPTANS LTÉE
1140 Saint Amour
Saint-Laurent (Québec)
H4S 1J2
REVOCATION DE LICENCE
9-M-307211-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62325-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
SACAL TRANSPORT INC.
555 ave Dollard
Lasalle (Québec)
H8N 1S2
TITULAIRE
TRANSPORT SYDMAIS INC.
555 ave Dollard Edifice 11
Lasalle (Québec)
H8N 1S2
REVOCATION DE LICENCE
0-M-312830-001A-002A
0-M-312830-003A-004A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62327-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2

INTIMÉ(E)
809298 ONTARIO INC.
618 Nicole
Blainville (Québec)
J7C 3H5
REVOCATION DE LICENCE
2-M-315021-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62328-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
245 ALIMENTS POLYVRAC LTÉE
2467 Guénette
Saint-Laurent (Québec)
H4R 2E9
REVOCATION DE LICENCE
0-M-312020-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62330-8
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
147722 CANADA INC.
(JACQUES ROY TRANSPORT & FILS)
1997 Labelle
Longueuil (Québec)
J4J 3K6
TITULAIRE
TRANSPORT VICTOR (1983) INC.
417, route du Président Kennedy
Beauceville (Québec)
G0S 1A0
TITULAIRE
TRANSPORT GUILBAULT INC.
435, Faraday
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4G6
TITULAIRE
TRANSPORT DALLAIRE LTÉE
315 chemin du Coteau, R.R. 1
C.P. 218
Montmagny (Québec)
G5V 3S6
TITULAIRE
TRANSPORT GUILBAULT CANADA INC.
435, Faraday
Sainte-Foy (Québec)
G1N 4G6
TITULAIRE
TRANSPORT LARIVEX LTÉE
300, chemin Du Tremblay
Boucherville (Québec)
J4B 5X9
REVOCATION DE LICENCE
2-M-311590-001D-002B
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62332-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
LA BOITE A REBUTS LTÉE
3620 St-Patrick
Montréal (Québec)
H4E 1A2
REVOCATION DE LICENCE
9-M-308540-001B-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62333-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
TRANSPORT PAUL FAUCHER INC.
350-C montée Sanche
Rosemère (Québec)
J7A 3R6
TITULAIRE
ALAIN RICHÉ TRANSPORT INC.
542, rang Nault
Victoriaville-Arthabaska (Québec)
G6P 7R5
REVOCATION DE LICENCE
9-M-317491-001C-002C
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62334-0
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
LES ENTREPRISES FRANVAN INC.
1741, montée de la Réserve
St-Eustache (Québec)
J7P 4H7
TITULAIRE
TRANSPORT L. PLANTE INC.
4761 Saint-Ambroise
Montréal (Québec)
H4C 2B8
REVOCATION DE LICENCE
0-M-316161-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62335-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2945-4717 QUÉBEC INC.
760 route 139
Roxton Pond (Québec)
J0E 1Z0
REVOCATION DE PERMIS
9-M-317772-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62336-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
BECTA TRANSPORT LTÉE
2130 Industriel
Chambly (Québec)
J3L 4V2
REVOCATION DE LICENCE
1-M-314181-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62338-1
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
DISTRIMAR INC.
11000 B Sherbrooke Est Local 2
Montréal (Québec)
H1B 5W1
REVOCATION DE LICENCE
5-M-314922-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62339-9
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
EXCAVATIONS R. AMIRALTY INC.
144 rue Dion
Cowansville (Québec)
J2K 2V9
TITULAIRE

TRANSPORTS R.P.R. INC.
C.P. 230
Cowansville (Québec)
J2K 3H6
REVOCATION DE PERMIS
4-M-316449-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62340-7
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
2531-1945 QUÉBEC INC.
a/s REMILLARD MOQUIN NADEAU
899 Boul Taschereau
Greenfield Park (Québec)
J4V 2J2
REVOCATION DE LICENCE
0-M-312354-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62341-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
TRANSPORT MCGILL (1987) INC.
a/s ARTHUR ANDERSEN
600 De Maisonneuve Ouest
27ième étage
Montréal (Québec)
H3A 3J2
REVOCATION DE LICENCE
2-M-310345-001A-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

CAMIONNAGE VRAC
*Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours de la publication*

M94-62210-2
Lemerise, Alain
(Alain Lemerise Enr.)
5391, chemin Lemerise R.R. #4
Amos (Québec)
J9T 3A3
PROCUREUR: DUGUAY, BASTIEN, LANTAGNE
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES CLAUDE MORIN INC.
24, Rue Iberville
Baie-James (Québec)
J0Y 2X0
MAINTIEN DE PERMIS
1-M-513584-001A et 002A
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-513584-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62215-1
2538-5022 QUÉBEC INC.
1850, Cité des Jeunes
Saint-Lazare (Québec)
J0P 1V0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Melchior, Richard
1850, Cité des Jeunes
Saint-Lazare (Québec)
J0P 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-501721-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62217-7
Riddell, Hugh
2321, Thomas Gore Road
Lachute (Québec)
J8H 3W9
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUBERGE QUAREAU INC.
1850, Cité des Jeunes
Saint-Lazare (Québec)
J0P 1V0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-513054-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62231-8
Archambault, Daniel
(Excavation Daniel Archambault Enr.)
1745, montée de la Réserve
Notre-Dame-de-la-Merci (Québec)
J0T 2A0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
AUBERGE QUAREAU INC.
1741, montée de la Réserve
Notre-Dame-de-la-Merci (Québec)
J0T 2A0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-514601-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62236-7
Lemay, Jean-Guy
6, rue Maurice C.P. 513
Saint-André Est (Québec)
J0V 1X0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Dagenais, Alphonse
67, rue Hamelin
Lachute (Québec)
J8H 2Y4
TRANSFERT DE PERMIS
9-M-504197-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62238-3
Pépin, Gilles
(Les Transports Gilles Pépin Enr.)
942 des Plaines
Sainte-Julie (Québec)
J3E 1M1
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT NESKO INC.
10, rue Huot
L'Île-Perrot (Québec)
J0P 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-509186-009A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62248-2
Chevalier, Claude
45, chemin Beaudoin
Saint-Paul (Québec)
J0K 3E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSCHE INC.
6319, rue Throun, C.P. 203
Saint-Calixte (Québec)
J0K 1Z0
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT DUDIT PERMIS
5-M-513101-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62253-2
LES TRANSPORTS MICHEL CHARBON-NEAU INC.
25, 8e Rue, C.P. 457
Ferme-Neuve (Québec)
J0W 1C0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
M & R CHARBONNEAU INC.
25, 8e Rue C.P. 457
Ferme-Neuve (Québec)
J0W 1C0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-513642-001A
CATÉGORIE RÉGION

DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES
MAINTIEN DES PERMIS
2-M-513872-001A, 002B, 003A, 004A, 005A, 006A

M94-62258-1
2957-5966 QUÉBEC INC.
1491, chemin du Chenal du Moine
Sainte-Anne-de-Sorel (Québec)
J3P 5N3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Jacob, Robert
2082, rang de la Basse
Saint-Ours (Québec)
J0G 1P0
TRANSFERT DE PERMIS
8-M-501962-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62262-3
Rochon, Daniel
(Excavation Daniel Rochon Enr.)
640 Val des Lacs
Sainte-Sophie (Québec)
J0R 1S0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
TRANSPORT NESKO INC.
10, rue Huot
L'Île-Perrot (Québec)
J0P 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
1-M-509186-008A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 6
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62263-1
Lefebvre, Jean
269, Route 109
Saint-Dominique-du-Rosaire (Québec)
J0Y 2K0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Lefebvre, Jacques
211, rue Gourd
Amos (Québec)
J9T 3V3
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-507114-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62286-2
Meunier, Noël
(Noël Meunier, Camionnage)
536, rue David
Buckingham (Québec)
J8L 2A7
ET DEMANDEUR-CÉDANT
159013 CANADA INC.
(Location Guy Danis & Fils)
R.R. # 1, C.P. 356
Val-des-Monts (Québec)
J0X 3J0
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-513635-001B
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 2, GROUPE 4, GROUPE 6, LE SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECYCLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEIGE, LA GLACE, LE MINÉRAI N'AYANT SUBI AUCUNE TRANSFORMATION QUI VISE À AUGMENTER LA TENUEUR, LE CHARBON.
MATIÈRES ADDITIONNELLES:
REBUTS DE MÉTAL, ALUMINE, CHARBON SOUS TOUTES SES FORMES, BAUXITE, SPART FLUOR, CHARBON CALCINÉ, PIERRE À CHAUX.

M94-62288-8
JEAN LAVALLÉE & AL EN SOCIÉTÉ
(Transport J.M. Lavallée Enr.)
1281, Place Henri Dunant
Joliette (Québec)
J6E 3T4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES JULIEN RAVENELLE INC.
246, St-Jacques
Saint-Pie (Québec)
J0H 1W0
TRANSFERT DE PERMIS
2-M-514409-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62290-4
Chevalier, Alain
261, rue St-Georges
Henryville (Québec)
J7E 4H4
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Racine, François
(F.M. Racine Transport)
184, terrasse Guindon
Boisbriand (Québec)
J7E 4H4
TRANSFERT DE PERMIS
3-M-514366-002A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 10
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62295-3
LUDGER DUROCHER & FILS INC.
635, Ave Privet
Taschereau (Québec)
J0Z 3N0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES DE DÉBOISEMENT D.M.B. INC.
825, 1er Avenue Brunelle
Taschereau (Québec)
J0Z 3N0
TRANSFERT DE PERMIS
6-M-514843-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62299-5
3094-9226 QUÉBEC INC.
129, 1ère rue ouest, C.P. 179
Saint-Jacques-de-Dupuy (Québec)
J0Z 1X0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Germain, Marcel
74, rue Principale
Saint-Jacques-de-Dupuy (Québec)
J0Z 1X0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-500520-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62345-6
Côté, Gilles
1041, R.R. 2
Inverness (Québec)
G0S 1K0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
SUCCESION DONAT CÔTÉ
a/s de: Noël Champagne Côté
1008, R.R. 2
Saint-Jean-de-Brébeuf (Québec)
G0S 1K0
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-500924-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62348-0
9001-1933 QUÉBEC INC.
343, 13ième Avenue, C.P. 1487
Senneterre (Québec)
J0Y 2M0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Beaulieu, Jean-Charles
343, 13e Avenue, C.P. 1487
Senneterre (Québec)
J0Y 2M0
TRANSFERT DE PERMIS
7-M-507192-001A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 8
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62354-8
Côté, Monique
1401, St-Benoît
Plessisville (Québec)
G6L 1C3
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Jean, Sylvio
1446, St-Benoît
Plessisville (Québec)
G6L 1G4
TRANSFERT DE PERMIS
0-M-511720-001B
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 5
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62356-3
Papineau, Yves
(Transport Yves Papineau)
390, 9ième Avenue C.P. 256
Ferme-Neuve (Québec)
J0W 1C0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES JEAN-MAURICE PAPINEAU LTÉE
368, 9ième Avenue C.P. 208
Ferme-Neuve (Québec)
J0W 1C0
TRANSFERT DE PERMIS
5-M-509612-003A
CATÉGORIE RÉGION
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 7
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

M94-62358-9
LES EXCAVATIONS YOLAND ANCLIT INC.
3108 route 222
Saint-Denis-de-Brompton (Québec)
J0B 2P0
MAINTIEN DE PERMIS — ACQUISITION D'INTÉRÊTS
8-M-509965-001A
8-M-509965-002A

Q94-15137-9
2157-6004 QUÉBEC INC.
253 rue Chanoine Gaudreault
La Baie (Québec)
G7B 3A8
PROCUREUR: CHOQUINARD & ASS.
ET DEMANDEUR-CÉDANT
JEAN-PAUL & DENIS TREMBLAY LIMITÉE
A/S Leblond, Buzzetti & Ass., Syndic, 621, Charest Est, Québec (Québec)
G1K 3J5
PROCUREUR: CHOQUINARD & ASS.
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉS:
1-Q-503407-001A
1-Q-503407-002A
1-Q-503407-003A
1-Q-503407-005A
1-Q-503407-006A
1-Q-503407-007A
1-Q-503407-008A
1-Q-503407-009A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: GROUPE 2, GROUPE 4, GROUPE 6, LE SABLE, LA TERRE, LE GRAVIER, LA PIERRE, LE BÉTON BITUMINEUX Y COMPRIS L'ASPHALTE PLANE ET L'ASPHALTE RECYCLABLE ET NON RECYCLABLE, LA NEIGE, LA GLACE, LE MINÉRAI N'AYANT SUBI AUCUNE TRANSFORMATION QUI VISE À AUGMENTER LA TENUEUR, LE CHARBON.
MATIÈRES ADDITIONNELLES:
REBUTS DE MÉTAL, ALUMINE, CHARBON SOUS TOUTES SES FORMES, BAUXITE, SPART FLUOR, CHARBON CALCINÉ, PIERRE À CHAUX.

Q94-15188-2
St-Onge, Jean-Louis
66, rue Caron
Caupascal (Québec)
G0U 1J0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
JOS LEFRANÇOIS INC.
135, boul. St-Benoît C.P. 2380,
Amqui (Québec)
G0J 1B0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 6-Q-505928-005A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-15189-0
3095-8110 QUÉBEC INC.
(Construction Shawinigan)
330, de la Transmision
C.P. 4051
Shawinigan (Québec)
G9N 7Y5
ET DEMANDEUR-CÉDANT
ALBERT BUISSON INC.
4055, 12ième Avenue
Shawinigan-Sud (Québec)
G9P 4G3
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 0-Q-500966-004A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 4
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-15210-4
COLABER LTÉE
1285 L.W. Leclerc, C.P. 170
Saint-Félicien (Québec)
G8K 2P9
PROCUREUR: FLYNN, RIVARD
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES EXCAVATIONS J.R. INC.
6190, Parc Industriel
Roberval (Québec)
G8H 2M9
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concerné: 5-Q-509954-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 2
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-15221-1
TRANSPORT YVON LOIGNON & FILS INC.
1638, 10ième Rue
Saint-Côme-de-Kennebec (Québec)
G0M 1J0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Loignon, Yvon
(TRANSPORT P.Y. ENR.)
1638 10e Rue Ouest
Saint-Côme-de-Kennebec (Québec)
G0M 1J0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉS: 5-Q-505960-001A ET 5-Q-505960-004A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

Q94-15222-9
TRANSPORT DA-XIM INC.
51, chemin de la Brunante
C.P. 1668
Lac-Beauport (Québec)
G0A 2C0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
EXCAVATION GILLES LITEAU INC.
51, chemin de la Brunante
C.P. 1668
Lac-Beauport (Québec)
G0A 2C0
MAINTIEN DE PERMIS — TRANSFERT DUDIT PERMIS
Permis concerné: 6-Q-510118-001A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 3
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES MATIÈRES

SUITE EN PAGE B9

ÉCONOMIE

L'après-apartheid

L'économie sud-africaine enfin libre

RORY CHANNING
REUTER

Johannesburg — L'apaisement du climat politique, la fin des sanctions internationales et d'autres facteurs semblent annoncer des jours meilleurs pour l'économie sud-africaine, mais le programme économique de l'ANC continue d'inspirer incertitude sinon inquiétude.

Si les élections multiraciales des 26, 27 et 28 avril débouchent sur une relative stabilité politique, la modeste reprise constatée jusqu'ici devrait s'intensifier dans le courant de l'année, prédisent des analystes.

Derek Keys, ministre sud-africain des Finances, table sur une croissance de 3 à 4 pour cent en 1994, «voire plus». D'autres, plus prudents, situent la croissance à 2,5 pour cent cette année.

En tout état de cause, le pays fera mieux que le taux de croissance de 1,1 pour cent enregistré l'an dernier, après trois années de contraction de l'économie.

Les perspectives de reprise ont été renforcées par la décision, la semaine dernière, du mouvement Inkatha de participer au processus électoral qu'il menaçait jusque-là de boycotter et, partant, de compromettre.

Dans les milieux d'affaires, on juge une amélioration

du climat politique — les violences ont fait 15 000 morts ces quatre dernières années — indispensable pour encourager les investisseurs tant sud-africains qu'étrangers.

Selon Tony Twine, économiste au cabinet de consultants indépendants Econometrix, la décision de l'Inkatha de participer au scrutin a provoqué un «soulagement général» après le lundi noir du 28 mars, où, devant les caméras de télévision, une marche de Zoulous a dégénéré en affrontements qui ont fait quelque 53 morts à Johannesburg, la capitale économique et financière du pays.

Bonnes nouvelles

Le ralliement des Zoulous au processus électoral s'ajoute à d'autres bonnes nouvelles pour l'économie, dont la fin des sanctions internationales et la possibilité de solliciter de nouveau l'aide du Fonds monétaire international.

Mardi, les ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne ont promis des concessions commerciales et d'autres formes d'aides à la nouvelle Afrique du Sud. Des discussions similaires sont en cours avec les États-Unis et d'autres pays.

Les cours mondiaux de l'or, principale source de richesse de l'Afrique du Sud, ont retrouvé une orientation favorable depuis l'année dernière et le redressement des

grands pays industrialisés devrait profiter aux autres exportations du pays.

L'agriculture sud-africaine, ravagée au début des années quatre-vingt-dix par une sécheresse catastrophique, se prépare à ses meilleures récoltes depuis des années, selon des experts.

Le taux d'inflation, enfin, est tombé sous les 10 pour cent l'an dernier pour la première fois depuis 20 ans et devrait continuer à refluer.

Mais les problèmes demeurent. Sur fond de peur du changement, les sorties de capitaux ont atteint 16,3 milliards de rands (6,5 milliards\$ CAN) l'an dernier après 3,7 milliards (1,4 milliards\$) en 1992, augmentant du même coup les pressions sur les réserves de change du pays.

Et l'incertitude persiste quant à la politique économique du Congrès national africain et sa capacité à mettre en oeuvre, face à l'impatience de la majorité noire, son ambitieux plan de restructuration en cinq ans.

Le Parti national (NP) a critiqué mercredi le programme du mouvement de Nelson Mandela en affirmant que son coût réel sera 15 fois supérieur à ce que prétend l'ANC, et qu'il lui faudra en conséquence alourdir l'impôt.

Mandela à la Bourse

Soucieux de rassurer les marchés, Nelson Mandela a symboliquement pris la parole vendredi dans la salle de transactions de la Bourse de Johannesburg pour expliquer que l'ANC veut agir avec, et non contre, les milieux d'affaires. «L'économie du pays doit être fondée sur des principes de marché sains», a-t-il expliqué aux boursiers, avant de réaffirmer que l'ANC avait tourné le dos aux nationalisations et au communisme.

Nelson Mandela a surtout rassuré son auditoire en annonçant que les actions de masse de la majorité noire, qui ont tant déstabilisé l'économie ces dernières années, n'avaient plus de raison d'être. «Soucieux de restaurer une stabilité économique dans ce pays, nous avons demandé à nos amis de mettre un terme dès maintenant aux actions de masse. Nous avons le droit de vote et en ferons usage dans six jours — les actions de masse n'ont plus de raison d'être», a-t-il affirmé.

Pendant qu'il parlait, des militants de l'ANC ont entonné des chants aux abords de l'imposant siège du Johannesburg Stock Exchange. Massés aux fenêtres pour assister à ce spectacle insolite, les employés du quartier financier de Johannesburg ont ainsi eu un avant-goût de leur avenir multiracial.

Avis de la Commission des transports du Québec



SUIITE DE LA PAGE B8

Q94-15225-2
TRANSPORT M.R. ALLARD INC.
1, rue de la Rivière
C.P. 10
Marsoul (Québec)
G0E 1S0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
LES ENTREPRISES CLAUDE LEPAGE
INC.
70, rue Lepage, C.P. 457
Sainte-Anne-des-Monts (Québec)
G0E 2G0
TRANSFERT DE PERMIS
Permis concernés: 4-Q-508072-003A
Transport de matières en vrac
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES
Q94-15227-8
Arsenault, Stéphane
127, Thomas Gravel, c.p. 991
Bonaventure (Québec)
G0C 1E0
ET DEMANDEUR-CÉDANT
Bourdages, J. Maurice

393, Route 132 est
Caplan (Québec)
G0C 1H0
TRANSFERT DE PERMIS
PERMIS CONCERNÉ: 7-Q-510463-001A
TRANSPORT DE MATIÈRES EN VRAC
DANS LE TERRITOIRE DE:
Région 1
MATIÈRES AUTORISÉES: TOUTES
MATIÈRES

CAMIONNAGE VRAC

AVIS PROPRIO MOTU

Consulter texte de la demande pour délai de publication et d'intervention

M94-62261-5
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Maxwell, Yvan
229, 2e Ave. C.P. 190
Lambton (Québec)
G0M 1H0
RÉVOCATION DE LICENCE
2-M-514292-001A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62267-2
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Savard, Stéphane
583 Kipawa Rd C.P. 40
Témiscaming (Québec)
J0Z 3R0
RÉVOCATION DE LICENCE
1-M-514111-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62307-6
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
Beaudry, François
6400 Principale
Saint-Zénon (Québec)
J0K 3N0
RÉVOCATION POUR DÉFAUT D'ASSURANCE
3-M-514556-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

M94-62337-3
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
505 Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2
INTIMÉ(E)
TRANSPORT ROBERT BOURDEAU INC.
484, 1ère Concession
Howick (Québec)
J0S 1G0
RÉVOCATION DE LICENCE
9-M-511739-002A
Toute personne intéressée peut dans les dix (10) jours de la publication de cet avis faire connaître son intention d'être entendue.

Q94-15168-4
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1
MISE EN CAUSE
LES ENTREPRISES LAURIEN JEAN INC.
1412, Robin
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1B5
INTIMÉ(E)
Jean, Laurien
LAURIEN JEAN ENR.
1412, rue Robin
Baie-Comeau (Québec)
G5C 1B5
INTIMÉ(E)
Jean, Brigitte
1412 Robin

Baie-Comeau (Québec)
G5C 1B5
INTIMÉ(E)
Jean, Yolande
3248, Marie-Victorin
Baie-Comeau (Québec)
G5C 3N7
RÉVOCATION DE PERMIS 7-Q-508335-003A, Q-Q-510247-001A ET 8-Q-510744-001A DÉTENU PAR LES PARTIES INTIMÉES POUR EXPLOITATION PAR UN TIERS. TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE PEUT DANS LES DIX (10) JOURS DE LA PUBLICATION DE CET AVIS FAIRE CONNAÎTRE SON INTENTION D'ÊTRE ENTENDUE.

MARITIME

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours de la publication

Q94-15128-8
LES CROISIÈRES RICHELIEU INC.
88 rue St-Maurice
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 2Y5
RENOUVELLEMENT DE PERMIS
5-Q-700090-001B
CLASSE IV: CHARTE-PARTIE
SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Transport de groupes de passagers sous charte-partie dans les limites déjà permises par la Commission des transports du Québec et qui sont les suivantes: De St-Jean-sur-Riche-

lieu (56080) aux différents ports situés sur le fleuve St-Laurent, la rivière Richelieu, la rivière St-Maurice, la rivière Saguenay, le lac St-Jean, le lac St-Pierre, le lac des Deux-Montagnes, le lac Champlain, le canal Chambly, le golfe du St-Laurent, la Baie des Chaleurs, la Baie de Gaspé, la Baie Missisquoi, le tout s'effectuant aller-retour. Ce service sera effectué sur une base irrégulière en fonction de la demande des groupes qui loueront le navire.
5-Q-700090-002A
CLASSE I-A: PASSAGERS
SERVICE(S) AUTORISÉ(S): Transport de passagers entre Saint-Paul-l'aux-Bois (56035) à l'île-aux-Bois à tous les jours à chaque demi-heure du 1er mai à la fin octobre de chaque année.

Les heures officielles d'ouverture et de fermeture de nos bureaux sont : 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Bureau de Québec
5500, boul. des Galeries
Québec (Québec)
G2K 2E1 643-5694

Bureau de Montréal
505, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec)
H2L 1K2 873-6414

L'administratrice
Lise Villeneuve

Québec

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

AVIS PUBLICS
HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites
avant 16h00 pour publication
deux (2) jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi:
Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340

Marchand
Daoust inc.AVIS DE LA PREMIÈRE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de:

MARCEL GAGNON
450, Quinzi, #304
St-Laurent (Québec)

Avis est par les présentes donné que le susdit débiteur a fait cession de ses biens le 18 avril 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4 mai 1994 à 9h30 au bureau du syndic.

Montréal, ce 23 avril 1994

MARCHANT, DAoust inc., syndic
200, St-Jacques
10ème étage, Bureau 1000
Montréal, Qc H2Y 1M1
Tél.: (514) 845-7143

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
YOLANDE LALIBERTÉ
CÔTÉ, employée d'entretien,
autrefois domiciliée au 3128,
rue Bolduc, Montréal (Qc) et
maintenant résidente au 5034,
rue François-Premier, St-
Léonard (Québec) H1R 1E6.

Faillite
Avis est donné que Yolande Laliberté Côté a fait cession de ses biens le 18 avril 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 5 mai 1994 à 14h00, au bureau du syndic Lussier, Tull & Associés, 625, boul. René-Lévesque ouest, bureau 300, Montréal (Québec).
Date de Montréal, ce 20e jour d'avril 1994.

PAUL RAINVILLE, Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS
625, boul. René-Lévesque ouest,
bureau 300
Montréal (Québec) H3B 1R2
Tél.: (514) 878-4545
Blainville: Tél.: (514) 979-3880

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
Dans l'affaire de la faillite de:
SONIA GAGNON
technicienne en informatique,
domiciliée au 12405, rue
Odette Oigny, Montréal
(Québec) H4J 2R1

Faillite
Avis est donné que SONIA GAGNON a fait cession de ses biens le 8 avril 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 avril 1994 à 9h30, au bureau du syndic Lussier, Tull & Associés, 10, boul. de la Seigneurie, bureau 206, Blainville (Québec).
Date de Blainville, ce 19e jour d'avril 1994.

CLAUDE LUSSIER, c.a., Syndic
LUSSIER, TULL & ASSOCIÉS
10, boul. de la Seigneurie
Bureau 206
Blainville (Québec) J7C 3V5
Tél.: (514) 979-3880
Montréal: Tél.: (514) 878-4545

La suite des avis
se trouve en page B10

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que les TERRES ET HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus au temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

MONTREAL

Avis de vente immobilière en vertu
de l'article 670 C.p.c.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — district de Montréal

No: 500-05-009947-936
500-18-000059-940

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE
CE, un corps politique ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec dans les cités et districts de Montréal, au 1155, boulevard René-Lévesque ouest; partie demanderesse contre **MAXIME CRENER**, résident au 388 Olivier avenue, app. 14, ville de Westmount, district de Montréal, province de Québec; partie défenderesse et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

La demie indivise appartenant à Maxime Crener.

«Un immeuble tenu en copropriété divisé aux termes d'une déclaration déposée à Montréal sous le numéro 4351894 et sis au 570 rue Milton, unité 28A, à Montréal, Québec H2X 1W4 et connu et désigné comme étant:

a) Zéro sa partie exclusive, la subdivision A ZÉRO TROIS, du lot originaire DEUX MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT (2418-A03), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du Quartier Saint-Antoine, division d'enregistrement de Montréal;

b) Des droits indivis attribuables à cette partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant les subdivisions UN et DEUX du lot originaire numéro DEUX MILLE QUATRE CENT DIX-HUIT (2418-1 et 2) dudit cadastre officiel, soit 18.00/1000.

Sujet aux actes de servitude enregistrés à Montréal sous les numéros 132299, 1062352 et 1533375.

Tel que le tout se trouve présentement avec tous ses droits, circonstances et dépendances sans exception ni réserve.

L'immeuble servant de résidence familiale.

La mise à prix est fixée à 15 125 \$, soit 50% de la moitié indivise de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et adjoint certaines dispositions législatives.

L'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication 7 562,50 \$, soit 25% de l'évaluation de la moitié indivise de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendu au bureau du shérif, Palais de justice de Québec, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Québec H2Y 1B6 le trentième (30e) jour de mai 1994 à dix heures (10h00).

Avis de vente immobilière en vertu
de l'article 670 C.p.c.

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — district de Montréal

No: 500-05-006815-938
500-18-000304-932

CAISSE POPULAIRE SAINT-JEAN-BERCHMANS, société régie par la loi sur les caisses d'épargne et de crédit ayant son siège social au 2050 boul. Rosemont, dans les cités et districts de Montréal; partie demanderesse contre **M. ANTONIO MASTRANGELO**, résident et domicilié au 6161 rue Greaves, Montréal-Nord, district de Montréal et **MME CARMELA CARRIZZO**, résident et domiciliée au 2100 Alice-Nolin app. 501, district de Montréal; parties défenderesses et **L'OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE MONTREAL**, mis-en-cause.

«Un immeuble tenu en copropriété ayant porté sur la rue Alice-Nolin, à Montréal et composé comme suit:

a) une unité exclusive d'habitation connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ CENT UN de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT (2938-501) des plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Laurent.

b) l'unité exclusive de stationnement connue et désignée comme étant le lot numéro B VINGT-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT (2938-501) des plans et livre de renvoi officiels.

c) l'unité exclusive de rangement connue et désignée comme étant le lot numéro B VINGT-QUATRE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT (2938-501) des plans et livre de renvoi officiels.

d) le pourcentage de tous les droits indivis afférents auxdites parties exclusives ci-dessus désignées dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots numéros UN et DEUX de la subdivision officielle du lot originaire numéro DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE-HUIT (2938-1 et 2) des plans et livre de renvoi officiels, le tout plus amplement décrit dans la déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4238454.

Ladite unité porte le numéro 501 de l'immeuble portant le numéro civique 2 100 rue Alice Nolin, Montréal, province de Québec H4N 3C3.

Ainsi que le tout se trouve présentement, sans exception ni réserve et notamment sujet à ladite déclaration de copropriété enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 4238454.

La mise à prix est fixée à 34 150 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu EN BLOC au bureau du shérif, Palais de justice de Québec, au 1, rue Notre-Dame est, local 8.119, Montréal, province de Québec H2Y 1B6 le VINGT-SIXIÈME (26e) jour de MAI 1994 à QUATORZE (14) heures.

Le shérif adjoint
Michel Pellerin
1, rue Notre-Dame Est
Bureau 1.16
Montréal, Québec
H2Y 1B6

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 13 avril 1994.

avis public

Gouvernement
du QuébecMINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA
FAUNE

Plan d'élimination des BPC

dont le ministère de l'Environnement et de la Faune a la garde

Avis est donné au public qu'il lui est loisible de consulter le dossier afférent au projet mentionné qui comprend notamment une étude d'impact sur l'environnement préparée en vertu de la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.c.Q.2).

Cette étude d'impact sur l'environnement a été présentée au ministère de l'Environnement et de la Faune qui la rendra publique le 25 avril 1994 et la mettra à la disposition du public pour fins de consultation.

Ce dossier est notamment disponible pour consultation par le public aux dates, heures et endroits suivants:

CENTRES DE CONSULTATION

BAIE-COMEAU

Bibliothèque municipale
41, avenue Mance
G4Z 1M6
Tél.: (418) 296-8304

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi 12h à 21h
Vendredi au dimanche 12h à 17h

SAINT-BASILE-LE-GRAND

Bibliothèque municipale
40, rue Savaria
C.P. 1010
J3N 1M5
Tél.: (514) 653-0287

Heures d'ouverture

Lundi et jeudi Fermé
Mardi, mercredi, vendredi 14h à 20h30
Samedi 10h à 15h30
Dimanche 11h à 16h

SHAWINIGAN

Bibliothèque municipale
550, avenue de l'Hôtel-de-ville
C.P. 400
G9N 1M6
Tél.: (819) 536-7219

Heures d'ouverture

Dimanche et lundi Fermé
Mardi au vendredi 13h à 20h30
Samedi 10h30 à 17h

SHAWINIGAN-SUD

Bibliothèque municipale
1200, rue Val-Mauricie
G9P 2L9
Tél.: (819) 537-4989

Heures d'ouverture

Lundi au jeudi 15h à 17h
et 18h à 21h
Vendredi, samedi, dimanche Fermé

D'ici le 9 juin 1994, toute personne, groupe ou municipalité peut demander par écrit au ministre de l'Environnement la tenue d'une audience publique relativement à ce projet.

Cet avis est publié par BPC - Québec et Cintec Environnement inc. conformément au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q.c. Q-2,r.9) adopté en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.c.Q.2).

Québec

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

VENTES
EN JUSTICEConditions et
renseignements

1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.
2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé.
3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre
des huissiers
du QuébecSuite
des avis
de la
page
B 9

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, NO: 500-02-000432-949. 2635-3615 QUÉBEC INC., C. NORMAND CURRIE. Le 05 mai 1994, à 10h00, au 552 RUE DE ROYAN, 406, LAVAL, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de NORMAND CURRIE, saisis en cette cause, consistant en: un four micro-ondes de marque Kenmore, et acc.; un téléviseur couleur Sears 28" et acc.; un magnétoscope RCA, VHS, et acc.; un sofa et un fauteuil tissu de coton bleu, gris, et rose; et autres biens meubles. Condition: ARGENT COMPTANT ou CHEQUE VISE. Informations: 514-982-5403. RICHARD GAGNE, HUISSIER DE JUSTICE, (Permis 678) 1950, rue Sherbrooke Est, 3e étage, Montréal, Québec, H2K 1B7.

Province de Québec, District de Longueuil, COUR MUNICIPALE, NO: 92-010494-92-012035. LA VILLE DE LAPRAIRIE, Demanderesse, -vs- MARTIN PROULX, Défendeur. Le 06 mai 1994, à 15h30 de l'après-midi, au

domicile du défendeur, au no 105, rue Ernest Rochette, en la cité Laprairie, district de Longueuil, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de défendeur, saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Plymouth, de modèle Reliant G, à 4 portes, de couleur brun, de l'année 1983, no plaque WHX 264 Québec, n/s: 1P3BP2683C250876. Conditions: ARGENT COMPTANT, NORMAND POISSANT, huissier, 466-2628. ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 20 avril 1994.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 53.851.824-5. ANDRÉ TANGUAY, percepteur, -vs- MARIE JOSÉE LACOMBE, défenderesse. Le 03 mai 1994, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 50, rue Jean Boivin, en la cité de Lavaltrie, district de Joliette, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: un véhicule automobile de marque Pontiac, de modèle Firefly, de couleur blanc, matriculée GDB 204, n/s: 2C7MT2164M6720702. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE FAUBERT, huissier, 466-2628. ETUDE GRENIER, POISSANT ET ASSOCIÉS, HUISSIERS, Ville Lemoyne, le 20 avril 1994.

CHANGEMENT DE NOM D'UN ENFANT MINEUR. Preniez avis que DEBRA LEE MANNING en ma qualité de MERE, domiciliée à 4894 RUE DES ERABLES, PIERREFONDS, QUÉBEC, CANADA H9J 1W4 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de NATHAN LEE BELLEFONTAINE en celui de NATHAN LEE MANNING. DEBRA LEE MANNING, Pointe-Claire, Québec, 12 avril 1994.

CHANGEMENT DE NOM D'UN ENFANT MINEUR. Preniez avis que DEBRA LEE MANNING en ma qualité de MERE, domiciliée à 4894 RUE DES ERABLES, PIERREFONDS, QUÉBEC, CANADA H9J 1W4 présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer le nom de MARK JOHN HEWITT BELLEFONTAINE en celui de MARK JOHN HEWITT MANNING. DEBRA LEE MANNING, Pointe-Claire, Québec, 12 avril 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR MUNICIPALE, NO: 500-12-211460-930. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER-ADJOINT YASMINE GILOT. Partie demanderesse c. CARLOS JEAN BAPTISTE. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Carlos Jean Baptiste de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR. Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Carlos Jean Baptiste. GISELE DE MADDELEIN, G. A. Lieu: Montréal. Date: 30 mars 1994.

Dans l'affaire de la faillite de: Buffet 3L Inc. 505 St-Georges, Laprairie, Québec J6R 2N2. AVIS AUX CRÉANCIERS D'UNE ASSEMBLÉE. AVIS est par la présente donné que

AVIS DE LA
PREMIÈRE
ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de: GILBERTE GARIÉPY LAVIGNE demeurant au 1080, Boul. Vanier, app. #7, Laval (Québec) H7C 2P7. Faillite.

AVIS est par les présentes donné que GILBERTE GARIÉPY LAVIGNE a fait cession le 6e jour d'avril 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3e jour de mai 1994, à 9 h 00, au bureau du syndic.

Ce 13e jour d'avril 1994.

Paula Brooks, C.G.A., C.I.P. Administrateur

MOQUIN, MÉNARD, GRIROUX, DU TEMPLE INC. 3696, boul. Le Carrefour Bureau 600 Laval (Québec) H7T 2J7 Tél.: (514) 682-8880

les débiteurs susdits ont déposé une cession le 7 avril 1994: que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28 avril 1994 à 10h00, au bureau du syndic, 1085 St-Alexandre, 4400, Montréal, Québec. DATE de Montréal, ce 8 avril 1994. PFEIFFER & PFEIFFER INC. Syndic

ADRESSE: 1085 St-Alexandre, #400 Montréal, Québec, H2Z 1P4 Tél.: (514) 393-8122

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 110-05-000150-934. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. PERCE, le 15 avril 1994. JOCELYNE CÔTÉ, G.C.S. CHARLES EDOUARD BROUSSEAU ET MARIELLE PELLETIER, Requêteurs

VICTOR LIMOGES, Intimé

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE STE ANNE DES MONTS, Mis en cause

AVIS. Avis est donné à Victor Limoges qu'une requête en radiation d'enregistrement est présentée le 24 mai 1994, à 9h30, au palais de justice de Ste-Anne-des-Monts. Copie de ladite requête est déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Percé. Le tout pour valoir signification. Jocelyne Côté, G.C.S.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-12-216992-945. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER-ADJOINT FATIMA ALVES. Partie demanderesse c. ZAHID MEHMOOD. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. ZAHID MEHMOOD de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de M. ZAHID MEHMOOD. Lieu: Montréal. Date: 18 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-001224-949. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT DAME MARIA RITA RODRIGUEZ-MUNGUIA. Partie demanderesse c. M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10, rue St-Antoine, à Montréal, le 30 mai 1994, à 9h15, en salle 2.17, suite à la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Article 102(4). Dans l'affaire de la faillite de: JOSÉE JULIEN, enseignante, domiciliée au 150, Alfred Laubert, Varennes (Québec) J3X 1V9, -vs- CHANTAL MARIER, sans emploi, domiciliée au 1379, Lacoste, Longueuil (Québec) J4G 2E5, faisant affaires sous la raison sociale «SCRUPULES» à 2001, boul. Victoria, suite 108, St-Lambert (Québec) J4S 1H1. Faillite.

Avis est par les présentes donné que JOSÉE JULIEN ET CHANTAL MARIER ont déposé une cession le 14 avril 1994 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 3 mai 1994 à 10h15, au bureau du syndic, 59, rue St-Charles ouest, dans la ville de Longueuil, dans la province de Québec.

DATE DE LONGUEUIL, ce 19e jour d'avril 1994. Raymond, Chabot, Syndic. Gagnon Inc., Faillite. CLAUDE TRUDEAU, C.A.C.P. Responsable de l'actif 59, rue St-Charles ouest (Longueuil) J4H 1C5 Tél.: (514) 679-5510

LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, et LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, Mis en cause

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Daniel Bernier, défendeur en cette cause, de comparaître au greffe de cette Cour, situé au Palais de justice de

Montréal, au 1 est rue Notre-Dame, Montréal, à la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-12-216474-944. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER-ADJOINT MARIE ENETTE ULYSSE. Partie demanderesse c. JEAN-PIERRE-MARIE LAGACÉ. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Jean-Pierre-Marie Lagacé de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), salle 1.100, dans les trente (30) jours de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean-Pierre-Marie Lagacé. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A. Lieu: Montréal. Date: 30 mars 1994.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LONGUEUIL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-02-001017-940. COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE PRÉSENT. PROTONOTAIRE ADJOINT RENÉ POUDRETTE. Partie demanderesse c. STÉPHANE MAYRAND. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à STÉPHANE MAYRAND de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1111 Jacques-Cartier, Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis suivant l'art. 119.1 C.P.C. a été remise au greffe à l'intention de STÉPHANE MAYRAND. Lieu: Longueuil. Date: 20 avril 1994. ELIZABETH S. GOBEILLE

AVIS D'INTENTION DE DISSOLUTION. Preniez avis que la compagnie EVACMED (1990) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, 21 avril 1994. CAMILLE FORTIER, Secrétaire de la compagnie.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-04-001215-947. COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT JOHANNE VILLENEUVE. Partie demanderesse c. DANIEL BERNIER, Défendeur

LE PROTONOTAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE MONTRÉAL, et LE DIRECTEUR DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, Mis en cause

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Daniel Bernier, défendeur en cette cause, de comparaître au greffe de cette Cour, situé au Palais de justice de

Montréal, au 1 est rue Notre-Dame, Montréal, à la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

Montréal, au 1 est rue Notre-Dame, Montréal, à la salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfant a été remise au greffe à l'intention de M. JAVIER ENRIQUE CIPRIANO-ALDANA. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-02-006848-944. COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE) PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT BELL CANADA. Partie demanderesse c. CLAUDE BROUILLETTE, et- 1474-5467 QUÉBEC INC., Défendeurs

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Claude Brouillette de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration ont été remises au greffe à l'intention de Claude Brouillette. Lieu: Montréal. Date: 15 avril 1994. DOMINIQUE DIBERNARDO, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-003538-947. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse c. LES EXCAVATIONS LEVERT & FILS INC. et RICHER LEVERT ET RICHER LEVERT. Partie défenderesse

LE OFFICIER DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LA CIRCONSCRIPTION FONDÉE DE BERTHIER, Mis en cause

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Les Excavations Levert & Fils Inc. et Richer Levert de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les (30) trente jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Les Excavations Levert & Fils Inc. et Richer Levert. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-003537-949. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse c. LES HABITATIONS SOLIBEL INC. et ROGER LEBLANC et RICHER LEVERT. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-003537-949. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse c. LES HABITATIONS SOLIBEL INC. et ROGER LEBLANC et RICHER LEVERT. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-003537-949. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse c. LES HABITATIONS SOLIBEL INC. et ROGER LEBLANC et RICHER LEVERT. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, est, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été remise au greffe à l'intention de Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert. Lieu: Montréal. Date: 19 avril 1994. MICHEL MARTIN, G.A.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-003537-949. COUR SUPÉRIEURE PRÉSENT. GREFFIER ADJOINT BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE. Partie demanderesse c. LES HABITATIONS SOLIBEL INC. et ROGER LEBLANC et RICHER LEVERT. Partie défenderesse

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Les Habitations Solibel Inc. et Richer Levert de comparaître au gre

TÉL.: 985-3344

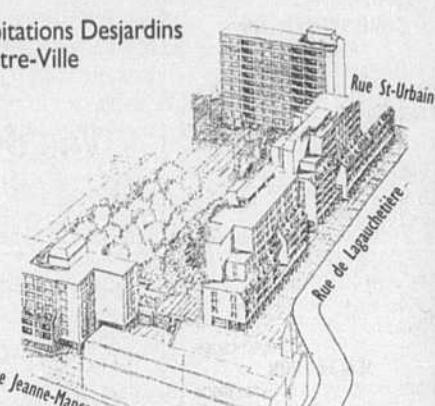
ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

- 100 • 199**
IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
Achat-vente-échange
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre
103 Condominiums et co-propriétés
105 Propriétés à louer
115 Extérieur de Montréal
120 Laurentides
121 Cantons de l'Est
125 Hors-frontières
130 Maisons de campagne
134 Chalets
135 Terres-fermes
135 Terres
150 Transactions diverses
151 Services immobiliers
Location
160 App. et log. à louer
164 Condominiums à louer
165 Maisons de campagne à louer
176 Chalets à louer
- 200 • 299**
IMMOBILIER COMMERCIAL
Achat-vente-échange
201 Propriétés commerciales
203 Propriétés industrielles
205 Espaces commerciaux
210 Commerces à vendre
220 Entrepôt (Vente-location)
230 Gestion immobilière
Location
251 Bureaux à louer
259 Espaces comm. et ind. à louer
275 Locaux à louer
- 300 • 399**
MARCHANDISES
301 Oeuvres d'art
303 Antiquités
313 Orfèvrerie
314 Bureaux
315 Téléphone
318 Mobilier de bureau et acc.

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8 H 30 À 16 H 00Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14 h 30
pour l'édition du lendemain.Téléphone: **985-3344**
Télécopieur: **985-3340**Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUERLe
centre-ville
a un
chez-soi!Les habitations Desjardins
du Centre-Ville

Loyers à compter de

3 1/2 600 \$ Chauffage
4 1/2 805 \$ Électricité
Air climatisé

Complexe Guy-Favreau

Métro Place des Arts Métro Place d'Armes

115, de La Gauchetière ouest
app. 303 de 9 h à 17 h 30

RENSEIGNEMENTS: 281-8720

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUERA VOIR! Beau 6 1/2 dans maison cen-
tre-novée, 5 apparts, boisières, ter-
rasse, jardin, à côté métro, stat. opt.,
9555.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

125
HORS-FRONTIÈRES

COSTA-RICA: terrain à vendre 40 000
p\$ sur colline, près plage.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

130
MAISONS DE CAMPAGNE

ROUGEMONT, domaine de 135 arpents
dans montagne, à 600 p. d'altitude,
4 c.c., foyer, piscine, garage, érablière,
22 000\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

132
CHALET

LAC BROME, bord de l'eau, chalet 4
saisons, 77 pi. bord de l'eau, qui en
ciment, terrain 11 500 p.c., vue extra-
ordinaire, hypothèque 120 000\$, voir
155 000\$. Prendrait échange contre
Harley Davidson rénové.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

C.D.N. 3 1/2, 2 c.c., 1200\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

C.D.N. 3 1/2, 2 c.c., 1200\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

C.D.N. 3 1/2, 2 c.c., 1200\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

C.D.N. 3 1/2, 2 c.c., 1200\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

C.D.N. 3 1/2, 2 c.c., 1200\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

C.D.N. 3 1/2, 2 c.c., 1200\$, 731-9572.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

MÉTRO Jean-Talon Petit 4 1/2 rénové,
idéal pied-à-terre, balcon, plancher
bois, chauff. électr., libre 270-8760.

160
APPARTEMENTS-LOGEMENTS À
LOUER

RUE IBERVILLE, 4 1/2, près métro, non
chauffé, pour pers. seule. 4155-729-
6981

201
PROPRIÉTÉS COMMERCIALES

PLATEAU MT-ROYAL, 4307 St-Hubert,
Près Marie-Anne, grand bureau, idéal
professionnel, 2300 p.c. au rez-de-
d'un superbe triplex victorien + 1,500
p.c., s/sol fini, 3 stat. Alarme, climati-
sé, stores. A vendre 225,000\$ ou à louer
2,200\$/mois. 278-2387.

210
COMMERCES À VENDRE

TRES BELLE RÉSIDENCE pour per-
sonnes âgées 18 places + 4 1/2, près
église et tous services. 768-3276

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

164
CONDOMINIUMS À LOUER

A SOUS-LOUER, 6 1/2 meublé, équipé,
3e étage, beau quartier. Juillet 94 à jan-
vier 95. Raison: voyage. (514)521-2418.

251
BUREAUX À LOUER

Face au Palais de Justice
Édifice Thémis
10, rue Saint-Jacques

LES SPORTS

Canadien: des changements s'imposent

Reverrons-nous Oleg?

GUY ROBILLARD
PRESSE CANADIENNE

Avec, ou sans Patrick Roy (ce qui est à peu près certain), le Canadien disputera ce soir son plus important match de la saison... jusqu'ici. S'il perd encore une fois contre les Bruins, le suivant, lundi à Boston, deviendra plus important encore, voire crucial.

Roy est demeuré à l'hôpital hier, mais sa condition s'était «nettement améliorée» depuis la veille, selon le médecin du Canadien, D.G. Kinnear. Il a recommencé à manger, ce qui pourrait être une indication qu'une opération ne sera pas nécessaire, mais il a continué de recevoir des antibiotiques sous forme intra-veineuse pour soigner son appendice. Son état devait être évalué ce matin, mais on ne s'attendait pas à le voir affronter les Bruins en soirée.

Il n'y a pas de chance à prendre et il n'y a aucun indice en ce sens, il n'a même pas pratiqué, a résumé Jacques Demers. On se prépare comme s'il n'était pas là», a dit Serge Savard, cependant confiant de retrouver son gardien à partir du cinquième match.

Les Bruins ont fait du bon travail contre nos meilleurs marqueurs, a concédé l'entraîneur. Mais ils doivent trouver une façon de s'en sortir et ils ne l'ont pas fait encore.

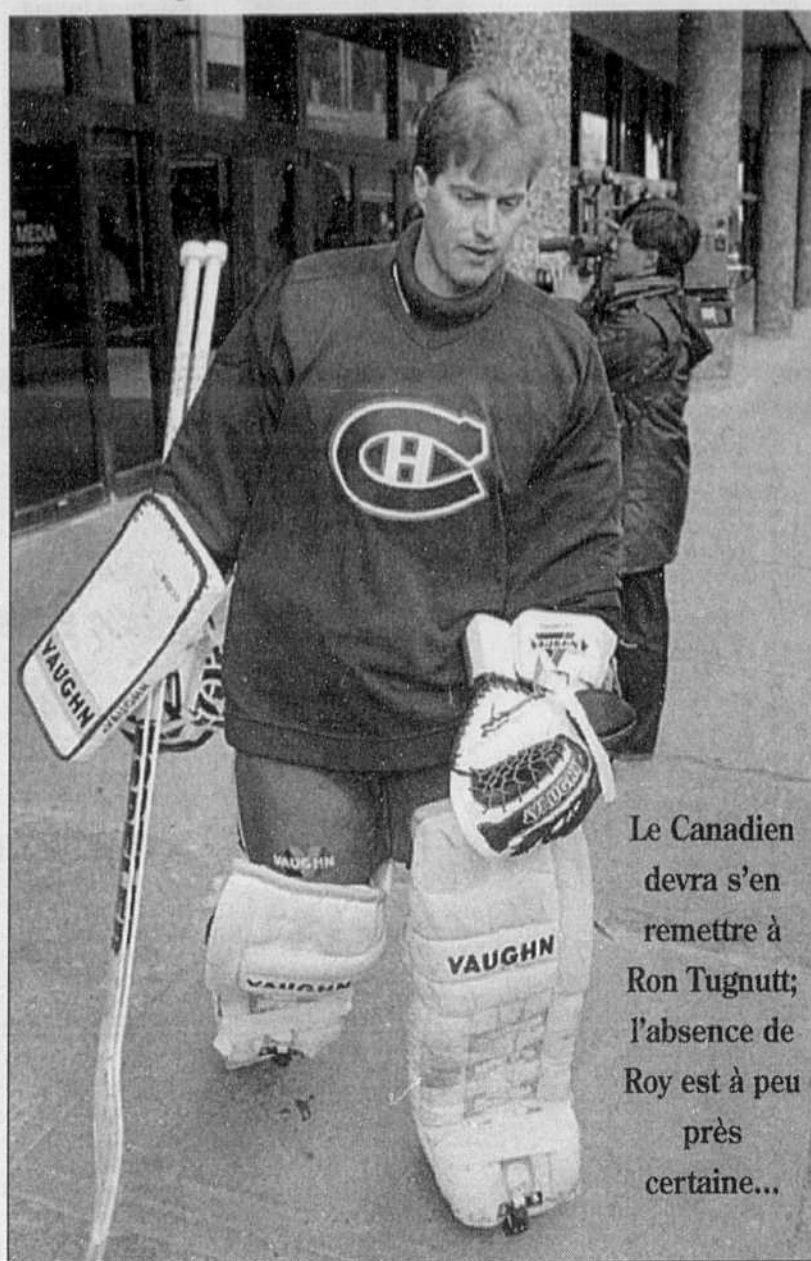
Demers songeait fortement, hier, à insérer Oleg Petrov dans la formation pour réveiller son attaque endormie. Demers a repris hier ses critiques de la veille contre ce qu'il a appelé en anglais de «funny little players», des joueurs qui ont joué du bout de la palette, a-t-il dit hier, et manqué de fierté et de désir de vaincre. Il est clair qu'il visait alors une partie de son élite, qui a trahi un public pourtant enthousiaste, a-t-il ajouté.

«C'est un jeu sérieux, pas une partie de plaisir. Nos partisans ne méritaient pas ça.

Il faut penser qu'on peut gagner et qu'on veut gagner, a-t-il insisté. C'est le cas pour moi, mais d'autres semblent penser que ce n'est pas plus important que ça.»

Malgré ces critiques sévères, Demers a indiqué qu'il n'allait rien changer à ses façons, sinon pour assurer qu'il était capable de parler à ses joueurs en pleine face quand c'est le temps.

L'adjoint de Roy devient no 1



Le Canadien
devra s'en
remettre à
Ron Tugnutt;
l'absence de
Roy est à peu
près
certaine...

Ron Tugnutt

«À Tugnutt d'être lui-même»

PRESSE CANADIENNE

Jacques Demers et Ron Tugnutt ont eu, hier, ce que l'entraîneur a appelé «une bonne discussion».

«Je lui ai fait comprendre qu'il doit être lui-même plutôt que de penser à remplacer Patrick Roy. On ne remplace pas Patrick», a insisté Demers.

Est-ce à dire que Tugnutt cherchait à imiter Roy ou quelque chose du genre? Non. Pour Demers, c'est une affaire de pression et Tugnutt ne doit pas trop s'en mettre, ce qui est peut-être plus facile à dire qu'à faire.

«Ce gars-là avait plus de pression que n'importe qui au Canada», a expliqué Demers.

L'entraîneur n'est pas du tout surpris d'ailleurs de l'importance qu'a prise la maladie de Roy: «C'est dans tous les journaux et partout à la télévision; il y a des gens en Alabama qui ne connaissent rien au hockey et qui vont savoir qui est Patrick Roy.»

Le gardien a reconnu avoir subi une pression épouvantable, qu'il n'a pu combattre contrairement à son habitude.

«Je suis évidemment déçu de ma performance, a-t-il répété, mais c'est justement la beauté du sport d'avoir l'occasion de se reprendre.

Il s'est passé beaucoup de choses en peu de temps dans mon cas et je n'étais peut-être pas aussi bien préparé que je le pensais. Là je vais prendre le temps de relaxer et je vais mieux me préparer.»



GILLE MARCOTTE

À Demers de jouer

Avec Patrick Roy, et encore plus sans lui, beaucoup du sort du Canadien est entre les mains de l'homme derrière le banc. Celui qui a rasé sa moustache récemment. Décisions à prendre quant à des changements dans l'alignement pour le match de ce soir, ajustement de la stratégie, motivation, bien sûr.

En passant, c'est ironiquement face aux Bruins de Boston, ceux-là même qui sont à l'origine de son arrivée à Montréal, que Jacques Demers devra déployer tout son savoir-faire.

Qu'on se rappelle un instant. Mai 1992: la catastrophe. Le Canadien vient de prendre le chemin des boules à mites. Très tôt, très vite. Bafoués quatre matchs d'affilée par les Bruins de Boston en quart de finale, les Glorieux rentrent en ville, piteux comme rarement depuis bien longtemps. L'entraîneur Pat Burns, déjà à couteaux tirés avec plusieurs joueurs, avait aussitôt été limogé. Le directeur général Serge Savard avait cherché un remplaçant. Pas longtemps. Jacques Demers était son homme.

Après avoir trouvé le moyen, au printemps dernier, de faire se faufiler jusqu'à la coupe Stanley une équipe considérée comme moins talentueuse que bien d'autres, Jacques Demers, avec à peu près la même équipe, est donc obligé de sortir un autre lapin de son sac. Et ce, que Patrick Roy soit jugé ou non apte à être devant le filet ce soir.

Pas question de minimiser l'impact de l'absence du cerbère Roy. On l'a vu avant-hier. Mais attention! Il serait trop gros, bien trop facile, de faire porter le fardeau de la défaite d'avant-hier au jeu erratique de son substitut Tugnutt. Comme d'ailleurs Tugnutt s'est empressé de le faire lui-même: cet exercice d'autoflagellation n'a pas «pogné» et solidement, les autres joueurs du Canadien ont eu le flash de faire aussi leur mea culpa. Y compris le défenseur Kevin Haller, dont la bourde totale et intégrale — il a carrément mis le disque sur la palette de Glen Murray — a permis le très important cinquième but des Bruins. Au moment où le Canadien venait de remonter la pente à la vitesse de l'éclair et de revenir résolument dans le match: les Bruins ont fait 5-3.

Il serait abusif de conclure aussi que le Canadien a joué un match pourri. Ils ont joué un match trop ordinaire pour pouvoir espérer vaincre les Bruins qui, de surcroît, ont joué solidement. Le Canadien n'a pas joué si mollement. Le Canadien a joué nerveusement, cela se sentait; cela se constatait: maints relais ratés, maints jeux avortés, de la tension en zone défensive, moments de déconcentration. L'absence de leur fiable ami Patrick, on peut le présumer facilement, y a été pour quelque chose. En ce sens, Jacques Demers n'a pas réussi à faire passer son message, n'a pas réussi à mettre ce qu'il faut de «lousse» dans la colonne de ses joueurs, à les faire «relaxer», à leur faire absorber le choc de l'appendicite de Patrick. Le coup du super-communicateur-motivateur n'a pas marché. Manque de temps peut-être? On le verra ce soir.

Car ce soir Jacques Demers aura eu le temps de mieux préparer «mentalement» ses troupes. Attendez-vous à voir le Canadien qu'on voyait l'année dernière dans les mêmes circonstances, face aux Nordiques: avec un déficit de 2-1. Ça va patiner, patiner et patiner, je vous en passe un papier: quitte à ce que, si Roy n'est pas là, Tugnutt lui emprunte... son masque. Jacques Demers est en train de rappeler aux siens, au cas où dans leur égarement passager relié à l'appendicite d'on sait qui, comment ils ont gagné leur dernière coupe Stanley. La clé, c'est la sueur, le travail de tous les instants, d'où finit par émerger le talent des plombiers qui sont nombreux chez le Canadien. Damphouse, Muller, les plus habiles suivent dans ce temps-là.

Puis, bof, une petite visite à l'Oratoire ne nuirait peut-être pas, mais au fond, non: l'idée, c'est d'abord que ses hommes sentent qu'il a foi en eux. Et à ce chapitre-là, Jacques Demers est un as.

Demi-finales du tournoi de tennis de Monte-Carlo

Vent d'est sur Monaco

Monaco (AFP) — Les demi-finales du tournoi de Monte-Carlo auront la particularité aujourd'hui d'opposer deux des plus sérieux espoirs du tennis de l'ex-URSS, l'Ukrainien Andrei Medvedev (tête de série no 6) et le Russe Yevgeny Kafelnikov, alors que le Suédois Stefan Edberg (no 2) rencontrera l'Espagnol Sergi Bruguera (no 5) dans l'autre demi-finale.

Edberg, troisième joueur mondial, a été contraint de puiser dans ses réserves face à l'Autrichien Thomas Muster (no 9), vainqueur de l'édition 1992. Après deux sets indécis où chaque joueur s'est imposé au tie-break, le Suédois est parvenu, d'entrée, à prendre le service de son adversaire dans la dernière manche. Un avantage qu'il a conservé jusqu'au bout: 6-7 (8/10), 7-6 (7/2), 6-4.

Dans le match le plus long (3 heures et 20 minutes) mais aussi le plus palpitant de la journée, l'Ukrainien Andrei Medvedev a battu, à l'ar-

chivé, l'Américain Jim Courier (no 3): 6-7 (5/7), 7-5, 7-6 (7/3).

Medvedev sera opposé samedi à son ami Yevgeny Kafelnikov. «Cela fait cinq ans que nous n'avons plus joué l'un contre l'autre. Nous étions cadets. Cette demi-finale montrera ainsi la belle santé du tennis dans les pays de l'Est. Et c'est un adversaire que je respecte beaucoup», précisait encore Medvedev.

Kafelnikov, après avoir franchi les étapes les plus difficiles de sa partie de tableau en éliminant notamment André Agassi (no 15) et Michael Stich (no 1), s'est qualifié aux dépens du Tchèque David Rikl (7-6, 6-3).

Bruguera a «facilement» gagné sa place en demi-finale. Toujours redoutable sur terre battue, l'Espagnol, sixième joueur mondial, s'est imposé en moins d'une heure devant un adversaire trop impatient et qui faisait beaucoup de fautes directes.

Affaire Valenciennes-OM

Marseille en 2^e division, Bernard Tapie exclu du foot français

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris (AFP) — L'Olympique de Marseille (OM) sera rétrogradé en division 2 du Championnat de France de football la saison prochaine à décidé, hier, le Conseil fédéral de la Fédération française après estimé qu'il y avait eu tentative de corruption du match Valenciennes-Marseille, il y onze mois.

Le président du club, l'homme d'affaires, ancien ministre et député Bernard Tapie, s'est vu retirer sa licence pour une durée qui n'a pas été précisée et son ancien directeur général, Jean-Pierre Bernès, a été radié à vie.

Les joueurs Jean-Jacques Eydelie

(OM), Christophe Robert et l'Argentin Jorge Burruchaga (tous deux de Valenciennes), actuellement sans licence ne seront réqualifiés dans le championnat français que le 1er juillet 1996, mais pourront demander leur lettre de sortie vers un club étranger à partir du 1er juillet 1994.

Au sujet de Marseille, vainqueur de la Coupe d'Europe des clubs 1993 contre le Milan AC, la Fédération française de football a toutefois décidé de le laisser jouer une coupe d'Europe la saison prochaine, si son classement à la fin du Championnat de France (actuellement deuxième) le permet, ou s'il gagne la Coupe de France.

Mondiaux féminins de gymnastique

Shannon Miller malgré tout

AGENCE FRANCE-PRESSE

Brisbane, Australie — L'Américaine Shannon Miller a conservé, hier, à Brisbane, le titre de championne du monde de gymnastique qu'elle avait conquis l'année dernière, à Birmingham (Angleterre). Elle l'a fait en dépit de circonstances qui ne lui étaient guère favorables et avec un rayonnement moindre que de coutume.

Était-ce le muscle abdominal qu'elle s'était froissé récemment? Toujours est-il qu'elle avait déjà évolué un ton en dessous, mardi et mercredi, lors des qualifications pour les finales par appareil.

Son style paraissait avoir retrouvé tout son éclat pour ce concours général quand elle trébucha à la réception d'un salto arrière lors des exercices au sol. Toute autre qu'elle serait allée au tapis. Elle parvint à se maintenir debout, mais n'obtint que 9,750 points, ce qui aurait pu lui être fatal.

Mais l'expérimentée Roumaine Lavinia Milosovici, qui s'était montrée à son avantage depuis son arrivée à Brisbane, n'était pas dans son meilleur jour non plus.

Ayant seulement obtenu 9,775 aux barres asymétriques, elle fut payée généreusement d'un 9,837 à la poutre malgré un déséquilibre et le contact involontaire d'un pied. Si bien que Shannon Miller, qui s'en tira assez bien au saut de cheval, conserva son bien avec 39,274 points contre 39,236, soit un écart de 38/1000 seulement!

«Je ne suis pas découragée par cette deuxième place et mon ambition est maintenant de gagner les quatre finales par appareil, samedi et dimanche, pour montrer que je suis la meilleure», a déclaré Lavinia Milosovici, qui aura été constamment reléguée au second plan au cours de sa carrière.

«Je me suis efforcée de rester concentrée à l'extrême, de ne m'occuper de rien et de faire ce que me disait mon entraîneur. Je n'ai par exemple rien su quand Dominique a échoué de nouveau au saut de cheval, car je m'échauffais», a expliqué quant à elle Shannon Miller.

Effectivement, comme à Birmingham, sa compatriote Dominique Dawes, qui évoluait dans un autre groupe, a chuté vers l'avant à la réception à cet appareil.

Comme à Birmingham, cela lui a coûté le titre. Elle ne sera donc pas la première noire championne du monde de gymnastique depuis 1903.

HOCKEY

SÉRIES ÉLIMINATOIRES

Conférence de l'Est

Islanders c. Rangers Le dimanche 17 avril Islanders 0 Rangers 6 (Rangers mènent 1-0) Le lundi 18 avril Rangers 6 Islanders 0 (Rangers mènent 2-0) Jeudi 21 avril Rangers 5 Islanders 1 (Rangers mènent 3-0) Dimanche Rangers à Islanders, 13h08. Wash'ton c. Pittsburgh Le dimanche 17 avril Wash'ton 5 Pittsburgh 3 (Washington mène 1-0) Le mardi 19 avril Pittsburgh 2 Wash'ton 1 (Série égale 1-1) Jeudi Wash'ton 2 Pittsburgh 0 (Washington mène 2-1) Ce soir Pittsburgh à Wash'ton, 19h38.	Buffalo c. New Jersey Le dimanche 17 avril Buffalo 2 New Jersey 0 (Buffalo mène 1-0) Le mardi 19 avril New Jersey 2 Buffalo 1 (Série égale 1-1) Jeudi New Jersey 2 Buffalo 1 (New Jersey mène 2-1) Ce soir New Jersey à Buffalo, 19h38. Montréal c. Boston Le samedi 16 avril Montréal 2 Boston 3 (Boston mène 1-0) Lundi, 18 avril Montréal 3 Boston 2 (Série égale 1-1) Jeudi Boston 6 Montréal 3 (Boston mène 2-1) Ce soir Boston à Montréal, 20h08.
---	--

Conférence de l'Ouest

San Jose c. Detroit Lundi San Jose 5 Detroit 4 (San Jose mène 1-0) Mercredi San Jose 0 Detroit 4 (La série est égale 1-1) Hier Detroit à San Jose, 22h38. Ce soir Detroit à San Jose, 22h38. Vancouver c. Calgary Lundi Vancouver 5 Calgary 0 (Vancouver mène 1-0) Mercredi Vancouver 5 Calgary 7 (La série est égale 1-1) Hier Calgary à Vancouver, 22h38. Dimanche Calgary à Vancouver, 17h08.	Chicago c. Toronto Lundi Chicago 1 Toronto 5 (Toronto mène 1-0) Mercredi Chicago 0 Toronto 1 (Toronto mène 2-0) Ce soir Toronto à Chicago, 20h38. Dimanche Toronto à Chicago, 20h38. St. Louis c. Dallas Dimanche St. Louis 3 Dallas 5 (Dallas mène 1-0) Mercredi St. Louis 2 Dallas 4 (Dallas mène 2-0) Hier Dallas à St. Louis, 20h38. Dimanche Dallas à St. Louis, 20h38.
---	---

LES MENEURS

LES MEUNEURS						
	B	PP	DiPietro, Mon	1	3	
Leetch, Ran	2	5	7	Noonan, Ran	1	3
Kovalev, Ran	3	3	6	Zubov, Ran	1	3
Graves, Ran	3	2	5	Cavallini, Dal	0	4
MacInnis, Cal	2	3	5	Mogilny, Buf	3	0
Messier, Ran	2	3	5	Brown, Van	2	1
Lemieux, Pit	3	1	4	Courtall, Van	2	1
Modano, Dal	2	2	4	Gilchrist, Dal	2	1
Courtall, Dal	1	3	4	Hull, StL	2	1

BASEBALL

LIGUE NATIONALE

HIER

Floride à Cincinnati	
Pittsburgh à Atlanta	
Houston à St. Louis	
Chicago au Colorado	
Montréal à Los Angeles	
Philadelphie à San Diego	
New York à San Francisco	

Jeudi Montréal 5 San Diego 4 LA 13 New York 3 Philadelphie 6 SF 1 Aujourd'hui Floride (Bowen 0-3) à Cincinnati (Hanson 0-1) Chicago (Morgan 0-2) à Colorado (Harris 0-1) New York (Hillman 0-1)	1) à SF (Hickerson 0-0) Pittsburgh (Tomlin 0-0) à Atlanta (Avery 1-0) Houston (Kile 1-1) à St. Louis (Arocha 1-1) Montréal (Henderson 0-2) à LA (R. Martinez 0-2) Philadelphie (Rivera 1-0) à SD (indéterminé)
--	---

(Parties d'hier non comprises)				
Section Est	G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	13	3	.813	—
New York	8	7	.533	4 1/2
Philadelphie	8	8	.500	5
Floride	7	8	.467	5 1/2
Montréal	7	9	.438	6
Section Centrale	G	P	Moy.	Diff.
Cincinnati	9	4	.692	—
St. Louis	9	5	.643	1/2
Houston	8	6	.571	1 1/2
Pittsburgh	6	7	.462	3
Chicago	3	10	.231	6
Section Ouest	G	P	Moy.	Diff.
San Francisco	9	7	.563	—
Colorado	7	7	.500	1
Los Angeles	7	9	.438	2
San Diego	3	14	.176	6 1/2

LIGUE AMÉRICAINE

HIER

Oakland à New York	
Kansas City à Milwaukee	
Californie à Boston	
Minnesota à Toronto	
Seattle à Baltimore	
Detroit à Chicago	
Cleveland au Texas	

Jeudi Californie 11 Baltimore 8 Boston 6 Oakland 5 New York 4 Seattle 2 Cleveland 10 Min'tota 6 Milwaukee 6 Chicago 4 Aujourd'hui Californie (Dopson 1-1) à Boston (Darwin 2-1) Minnesota (Pulido 0-1) à Toronto (Leiter 0-1)	Seattle (Salkeld 0-0) à Baltimore (Fernandez 0-0) Oakland (Van Poppel 0-1) à NY (Mullolland 1-1) KC (Gordon 1-1) à Milwaukee (Wagman 1-0) Detroit (Gullickson 0-0) à Chicago (Alvarez 3-0) Cleveland (Nabholz 0-0) à Texas (Brown 0-4)
---	--

(Parties d'hier non comprises)				
Section Est	G	P	Moy.	Diff.
Boston	10	5	.667	—
Toronto	10	5	.667	—
Baltimore	8	6	.571	1 1/2
New York	8	6	.571	1 1/2
Detroit	5	10	.333	5
Section Centrale	G	P	Moy.	Diff.
Cleveland	8	5	.615	—
Chicago	9	6	.600	—
Kansas City	7	6	.538	1
Milwaukee	7	7	.500	1 1/2
Minnesota	5	11	.313	4 1/2
Section Ouest	G	P	Moy.	Diff.
Californie	8	8	.500	—
Oakland	7	8	.467	1/2
Seattle	5	9	.357	2
Texas	4	9	.308	2 1/2

EN BREF

AUTISSIER TOUCHE AU BUT

La navigatrice française Isabelle Autissier, qui tente de battre le record de la traversée New York - San Francisco à la voile sur son monocoque «Ecuireuil Poitou-Charentes II», devrait franchir la ligne d'arrivée aujourd'hui. Isabelle Autissier et son équipage, composé de Lionel Lemonchois, Luc Bartissol et Pascal Boimard, arriverait ainsi à San Francisco (Californie) après un peu plus de 62 jours de mer, pulvérisant ainsi le record du Canadien George Kolesnikovs (76 j 23 h 20 min 17 s) qui date de 1989.

LE TOUR DE LA TERRE EN COURANT

Le marathonien kazakh Marat Jylybaev, 30 ans, a déclaré dans une interview publiée dans le journal du gouvernement russe *Rossiskie vesti* qu'il avait l'intention d'accomplir le tour du globe en courant et en 365 jours. «Des gens ont effectué le tour du monde en marchant, en bicyclette, en voiture, en avion, mais jamais en courant», a relevé Jylybaev en précisant qu'il partirait d'Alma-Ata, la capitale du Kazakhstan, et traverserait les républiques méridionales de l'ex-URSS, la Turquie, l'Arabie Saoudite, l'Afrique du Nord, l'Europe, la Grande-Bretagne, l'Amérique du Nord, le Japon, la Chine et la Mongolie, en utilisant en cas de force majeure le bateau et l'avion.

SURPRISE DE MAJOLI

La Croate Iva Majoli a causé une surprise en éliminant la deuxième favorite, l'Espagnole Conchita Martínez, au tournoi de tennis de Barcelone. Majoli l'a emporté en deux manches de 6-4 et 6-3. La favorite, l'Espagnole Arantxa Sanchez, a pour sa part défait la Française Julie Halard 6-1 et 7-5. Les autres demi-finalistes sont la Bulgare Magdalena Maleeva, no 3, et l'Allemande Sabine Hack, no 4.

LA LCF À MONTRÉAL EN 1995?

Le commissaire de la LCF, Larry Smith, se dit plus confiant que jamais de voir Montréal faire partie de la prochaine expansion de son circuit, en 1995. Smith a indiqué qu'un groupe d'investisseurs québécois s'est montré intéressé à obtenir une concession de la Ligue canadienne mais n'a pas voulu dévoiler l'identité des membres de ce groupe. Smith s'est également entretenu avec les représentants de la RIO, il y a un mois, et ces derniers lui ont réitéré leur intérêt d'accueillir une équipe de football au Stade. En tout, 30 groupes de dix villes différentes ont manifesté de l'intérêt pour l'expansion de l'an prochain.

PORTE-VÉLO «ALMAS»

EN VENTE CHEZ:

vélo
montréal
1030 rue, Notre-Dame
Montréal H3B 2A2

SIMPLE et ESTHÉTIQUE, en une seule pièce. À la fois ROBUSTE et LÉGER, non encroûtant, facile à manipuler.

Pour REMPLISSAGE de tout vélo (homme et femme) modèle caducataire à l'échelle. Deux groupes, remise, manivelle, etc. Sur tout matériel: bicyclette, triporteur, etc. — Intérieur et/ou extérieur.

SUSPEND le vélo au mur à toute hauteur désirée.

PROTÈGE le vélo contre les bris.

SÉCURITAIRE, se cadence de multiples façons.

INSTALLATION aisée: 4 vis.

UNIQUE! Le porte-vélo mural.

PAPPI
475 rue, Hiver, Roussin
Montréal H3B 2K6

duilicot
1789 Saint-Denis Montréal H3G 1Z2
475 Boulevard Thériault, Longueuil J4B 1Z2